



Parc naturel régional du Vexin français

COMITE SYNDICAL
Séance du 22 novembre 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

COMITE SYNDICAL
22 novembre 2021 à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 28 juin 2021	104
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président	117
3. Décision modificative n° 1 – Budget annexe RNN	120
4. Débat d'orientation budgétaire 2022	122
5. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG	124
6. Création de poste	126
7. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.S.E.E.P.) pour la filière technique et culturelle	129
8. Adoption des fiches d'opération :	132
▪ Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé	133
▪ Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	135
▪ Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	137
▪ Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés	139
▪ Plateforme de distribution des produits locaux	141
▪ Opération collective de modernisation de l'artisanat	144
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	146
▪ Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial Cergy-Pontoise Vexin français	148
▪ Création d'outils pédagogiques "centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine" mobiles	150
▪ Poursuite de la valorisation historique de la chaussée Jules-César	153
▪ Musée du Vexin français - création de nouveaux supports	155
▪ Des appels à projets en direction du jeune public	157
▪ Moyens du Parc (Domaine, mobilier, véhicules, informatique...)	160
9. Convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin pour l'année 2022	162
10. Désignation des représentants du Parc dans les organismes et commissions extérieurs	182
11. Nouvelles aides économiques	184
12. Prorogation de la stratégie de développement du tourisme et des loisirs	187
13. Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français	189
14. Convention de partenariat avec le Conservatoire du Vexin, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	198
15. Questions diverses	203

Comité syndical

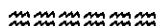


Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 28 juin 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt et un, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Comité syndical
Nombre de membres en exercice	111
Nombre de membres présents	58
Nombre de membres ayant pouvoir	5
Nombre de votants	63

Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

Collège des Départements

Néant

Collège des Communes

Frédéric ALIPRE, Isabelle BELLY, Michel BESNARD, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Emmanuel COUESNON, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Pierre DES COURTILS, Nicolas DE MAISTRE, Laura DODEMAN, Laurent DE GAULLE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Alexia DERAMBURE, Pierre-Antoine DHUICQ, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Elisabeth DUFOUR, Jean-Luc GRIS, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Dominique HERPIN-POULENAT, Aurélie HERZ, Olivier HUE, Alain ITHEN, Claire JARRAUD, Marc-Olivier LAMBERT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean LORINE, Lionelle MASCHINO, Philippe MAURICE, Philippe MERCIER, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Martine PANTIC, Philippe PELLE, Aurore PIQUET, Dominique PORTE, Luc PUECH D'ALISSAC, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Sandra SAUVETRE, Serge VAILLANT, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Maël WOTIN,

Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Martine TELLIER,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

Pouvoirs :

de Thierry LADREYT à Jean-Luc GRIS,
de Nathalie HUGAULT à Emeric DE ROBIEN,
de Annette RELIER à Joëlle VALENCHON,
de Jérémy PENTHER à Benjamin DEMAILLY,
de Marc GIROUD à Jean LORINE,

Etaient excusés ou absents :

Collège des Communes

Marcelle ALLEGRE, Jocelyne AUBE, Martine BAUDIN, Béatrice BELABBAS,
Alexandre BIENFAIT, Roselyne BOCQUIAULT, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS,
Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Sébastien COUVET,
Nathalie DELAHAYE, Olivier DESLANDES, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE,
Katalin ESCHER, Jean-Joël GIL, Thierry HERBET, Frédéric HEYBLON,
Philippe HOUDAILLE, Philippe JAVAUX, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT,
Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING,
Jean-Jules MORTEO, Claude NOEL, Bertrand OGEE, Jérôme OLIVIER,
Jean-François PANTHOU, Patrick PREMEL, Damien RADET, Michel RAYROLE,
Stefan RICHTER, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Florence DUFOIX, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Collège des Villes-portes

Céline AZZOPARDI, Raphaël COIGNET, Alain FLORIN,

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 29 MARS 2021

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, suivant les chiffres ci-après récapitulés et selon le CA annexé :

Résultat du compte administratif :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	4 111 162,72	4 095 364,39	-15 798,33	2 542 857,20	2 562 967,85	20 110,65
1 PA	339 426,90	201 045,47	-138 381,43	870 419,49	991 579,39	121 159,90
2 FS	2 246 804,09	2 154 545,50	-92 258,59	6 832,89	29 152,50	22 319,61
3 PS	30 430,72	16 240,00	-14 190,72	0,00	0,00	0,00
4 Amortt	1 376 061,38	1 376 061,38	0,00	1 376 061,38	1 376 061,38	0,00
5 HCP	118 439,63	347 472,04	229 032,41	289 543,44	166 174,58	-123 368,86

Les restes à réaliser :

<i>Restes à réaliser Fonctionnement</i>			<i>Restes à réaliser Investissement</i>		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Excédent
1 214 222,36 €	1 189 607,79 €	24 614,57 €	2 166 033,32 €	2 010 018,46 €	156 014,86 €

Synthèse générale :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent sur réalisation 2020	-15 798,33	20 110,65	4 312,32
Excédents antérieurs reportés	2 281 324,05	483 886,64	2 765 210,69
Solde d'exécution à reporter	2 265 525,72*	503 997,29	2 769 523,01
Excédent ou déficit sur reports	24 614,57	156 014,86	180 629,43
Résultats après intégration des reports	2 290 140,29	660 012,15	2 950 152,44

* le reste à réaliser positif du budget animateur de 12 526,21 € n'a pas été repris au BS 2020, il n'apparaît donc pas dans le solde d'exécution reporté actuel et sera donc ajouté au BS 2021.

Le Comité syndical reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour les montants indiqués ci-dessus, et vote et les résultats définitifs du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus y compris l'annexe IV.

Enfin, les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal seront, avec les reports, repris au Budget supplémentaire principal 2021.

**IV – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2021
 COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 APPROUVE :
 L'AFFECTION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2020 ET EXERCICES
 ANTERIEURS) ; L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS
 (DEPENSES/RECETTES) ; L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES.**

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, par chapitre, adopte le budget supplémentaire principal 2021 comprenant :

- l'affectation du résultat cumulé (exercice 2020 et exercices antérieurs) ;
- l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;
- l'inscription de dépenses nouvelles selon le détail du tableau ci-dessous ;
- l'intégration du reste à réaliser positif du budget animateur de 12 526,21 €.

L'ensemble de ces éléments est ci-après récapitulé :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2020 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	2 278 051,93 €*
Reports	1 189 607,79 €	Reports	1 214 222,36 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
6238/FS-film fédération Parcs	9 000,00 €	74718/HCP- DRAC (PAH)	2 000,00 €
6226/FS- honoraires divers (dont Adage, Lepage...)	1 880 549,11 €	7478/HCP-Education Nationale	900,00 €
6238/HCP – communication PAH	2 000,00 €	74758/HCP-EPCI (SARE)	5 392,00 €
6238/HCP – animations écoles	900,00 €		
6238/HCP – animation programme SARE	5 392,00 €		
6236/FS –communication diverse	5 000,00 €		
65738/FS - virement Cap Tourisme	171 340,00 €		
64131/FS – départ Julie Marran	10 000,00 €		
64131/FS – vacataire DOCOB	28 000,00 €		
Chapitre 022: dépenses imprévues – Provision	198 777,39 €		
TOTAL	3 500 566,29 €		3 500 566,29 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2020 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	503 997,29 €
Reports	2 010 018,46 €	Reports	2 166 033,32 €
Propositions nouvelles :			
21735 – aménagement constructions	594 877,15 €		
Chapitre 020: dépenses imprévues – Provision	65 135,00 €		
TOTAL	2 670 030,61 €		2 670 030,61 €

*Ce montant tient compte du reste à réaliser positif du budget animateur de 12 526,21 € qui n'avait pas été repris au BS 2020 et qui doit être ré-intégré dans le budget principal suite à la clôture du budget annexe.

V – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2020 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VI – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président sur la présentation faite des Comptes Administratifs des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » de l'exercice 2020, laquelle peut se résumer comme les tableaux ci-dessous l'indiquent :

<i>Budget annexe « Cap Tourisme »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	160 649,62
Recettes	0	160 649,62
Déficit sur réalisation	0	0
Résultats antérieurs reportés	0	17 691,07
Résultats par section	0	17 691,07

<i>Budget annexe « ENS »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	39 000,00
Recettes	0	39 000,00
Excédent sur réalisation	0	0,00
Résultats antérieurs reportés	0	-7 054,79
Résultats par section	0	-7 054,79

<i>Budget annexe « RNN » (€)</i>	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	80 362,33	240 712,70	321 075,03
Dépenses	60 916,66	251 674,98	312 591,64
Résultat : Déficit/Excédent	19 445,67	-10 962,28	8 483,39
Résultats antérieurs reportés	16 639,50	176 396,91	193 036,41
Solde d'exécution à reporter	36 085,17	165 434,63	201 519,80

Le Comité reconnaît la sincérité des restes à réaliser concernant le budget annexe RNN, et vote et arrête les résultats définitifs des Comptes administratifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus.

VII – ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES SUPPLEMENTAIRES 2021 COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 APPROUVE : L'AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2020 ET EXERCICES ANTERIEURS) ; L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS (DEPENSES/RECETTES) ; L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES.

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, adopte les budgets supplémentaires annexes 2021 « Cap Tourisme », « E.N.S. » (Espaces Naturels Sensibles) et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », arrêtés comme suit :

Cap Tourisme :

Reprise du résultat :

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2020	17 691,07 €
Résultat de l'exercice 2020	0
Reprise des résultats cumulés	17 691,07 €

Budget supplémentaire 2021 :

Section de fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Proposition nouvelle :		Excédent sur exercices 2019 et antérieurs :	
6226 - divers rémunérations d'intermédiaires	10 000,00	002 – Solde d'exploitation reporté	17 691,07
Chapitre 022 : dépenses imprévues – Provision	7 691,07		
TOTAL	17 691,07		17 691,07

E.N.S. :

Reprise du résultat :

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2020	-7 054,79 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Reprise des résultats cumulés	-7 054,79 €

Budget supplémentaire 2021 :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit sur exercices 2020 et antérieurs	7 054,79 €	Report 7473 – participation CD 95	11 700 €
6215 – Personnel affecté	4 645,21 €		
TOTAL	11 700,00 €		11 700 €

Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine :

Reprise du résultat :

	Section investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2020	19 445,67 €	-10 962,28 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2020	16 639,50 €	176 396,91 €
Affectation des résultats cumulés	36 085,17 €	165 434,63 €

Intégration des reports :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 €	0 €	39 691,40 €	3 598,10 €

Budget supplémentaire 2021 :

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Proposition nouvelle :		Excédent sur exercices 2020 et antérieurs	
61521 – entretien terrain	80 000,00	002 – Solde d'exécution reporté	165 434,63
6228 - divers rémunérations d'intermédiaires	52 000,00		
012//63..-64.. salaires et charges	21 000,00		
Chapitre 022 : dépenses imprévues – Provision	12 434,63		
TOTAL	165 434,63		165 434,63

Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	39 691,40	Excédent sur exercices 2020 et antérieurs 001 – Solde d'exécution reporté	36 085,17
Proposition nouvelle :		Reports	3 598,10
217/52 voirie	9 991,87	1311- Etat	10 000,00
TOTAL	49 683,27		49 683,27

Le Président est donc autorisé à émettre tous titres de recettes et mandats de paiement y afférents.

VIII – CREATIONS DE POSTES

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical crée deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, de catégorie A, B ou C, fixé en fonction du niveau de qualification de l'agent recruté, pour l'exécution de tâches occasionnelles, précisément définies et non durables.

Le Comité crée un poste à 50 % à temps non complet de « Garde technicien de la Réserve Naturelle Nationale », pour l'animation de la Réserve Naturelle Nationale :

Garde technicien de la Réserve Naturelle Nationale (50%)			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Technicien	B	372	397
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Il crée également un poste à temps non complet (24h/semaine) d'« Assistante de Direction, accueil, standard », qui sera rattaché au Pôle Administratif :

Assistante de Direction, accueil, standard à temps non complet			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Adjoint administratif OU Rédacteur	C	351	370
	B	379	415
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Le choix du cadre d'emploi se fera en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification de l'agent.

Il crée un poste pour un contrat en alternance au vu d'appuyer le binôme de pilotage dans le caractère opérationnel du projet contrats de relance et de transition écologique et d'apporter également un appui au pôle développement économique pour différents projets. Ce poste pourra être affecté à un autre pôle en fonction des besoins.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces différents postes seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Enfin, le Président est autorisé à solliciter les financements et signer tous les documents y afférent.

IX – MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH

Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC, fixent des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion, favorisent, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical, à l'unanimité, valide la mise en place des lignes directrices de gestion RH au sein de la collectivité.

Ces dispositions **prendront effet le 1^{er} janvier 2021** après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Président est autorisé à signer tous les documents y afférent.

X – TELETRAVAIL – INDEMNITE ET MODIFICATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL

Le télétravail a été mis en place au sein du Parc pour une journée par semaine en début d'année 2019.

Depuis 2020, l'équipe du Parc a été placée en télétravail durant 9 mois, en raison de la pandémie de COVID 19. Cette mise en télétravail a impliqué des coûts supplémentaires pour les agents tels qu'électricité, assurance, matériel...

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Comité syndical valide la prise en charge par l'employeur d'une participation aux coûts découlant directement de la systématisation exceptionnelle du télétravail pendant la crise liée au Covid-19. Une allocation forfaitaire de 270 € sera versée pour participer aux frais des agents qui ont exercé leurs missions en télétravail pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Les agents concernés par le versement d'une participation aux coûts découlant directement de la systématisation exceptionnelle du télétravail pendant la crise liée au Covid-19, sont les agents en fonction au Parc au moment du versement de la prime, et dont l'entrée dans la collectivité est intervenue au plus tard le 1er avril 2020.

Les agents de la Région percevront la somme de 170 €, exonérés de charges.

Ce versement interviendra en une fois au mois d'août 2021 et sera exonéré de charges.

Le télétravail est ainsi maintenu, il est donc laissé aux agents la possibilité de passer à 2 jours par semaine au 1^{er} septembre 2021.

Le Comité vote pour le versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle aux agents faisant du télétravail hebdomadairement :

- ↳ 1 jour par semaine : 5 €,
- ↳ 2 jours par semaine : 10 €.

Ainsi, la charte du télétravail est modifiée suite à ces changements.

Le Président est donc autorisé à signer tous les documents y afférent.

XI – ADOPTION DES FICHES D'OPERATIONS

L'ensemble des crédits prévus pour 2021 ont été épuisés, et beaucoup de demandes sont actuellement en attente.

Etant donné que le Parc n'a pas sollicité la totalité des crédits possibles en 2021 en investissement, il est proposé le vote de 2 fiches opération.

Sur les rapports présentés par Jean LORINE et Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte donc les opérations suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1083	Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	92 000,00 €
1084	Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	74 500,00 €

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

XII – COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

Il a été demandé au Parc par courrier du 28 mai 2021, de proposer deux membres potentiels, un homme et une femme afin de le représenter dans le Comité régional de la biodiversité.

Ce Comité régional de la biodiversité est Présidé conjointement par la présidente du conseil régional et le préfet de région, et est composé de 5 collèges représentant les collectivités territoriales, l'Etat, les organismes socio-professionnels, les usagers et gestionnaires de la nature, les associations, les scientifiques.

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical désigne les 2 candidats suivants pour représenter le Parc dans le Comité régional de la biodiversité :

- ↳ Michel RICHARD, représentant la commune de Labbeville,
- ↳ Dominique HERPIN-POULENAT, représentant la commune de Vétheuil.

Les membres retenus seront désignée pour 5 ans.

Le Président est donc autorisé à signer tous les documents y afférent.

XIII – RENOUVELLEMENT CONVENTION CO-GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) DU SITE GEOLOGIQUE DE LIMAY

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical valide le renouvellement de la convention de co-gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du site géologique de Limay pour une nouvelle période de 6 ans ainsi que la convention établie avec la commune de Limay pour le poste de Conservateur, financé à 70% par la Région et à 30% par la ville, renouvelée sur la même durée.

Le Président est autorisé à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants avec la Région et la ville de Limay ainsi que tous documents y afférents.

Le poste de Conservateur sera maintenu au Parc sous réserve du financement à 100% par la Région et la ville de Limay. Le Parc ne pouvant en aucun cas l'assumer avec ses propres fonds.

XIV – RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR LA GESTION DES ENS DU VAL D'OISE

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical valide le renouvellement de la convention pour 2021-2027 de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Val d'Oise et qui définit les missions dédiées au Parc comme suit :

- l'élaboration et/ou la contribution à l'élaboration de plans de gestion ;
- le suivi scientifique des actions menées par le Département dans les sites E.N.S. du Vexin, en lien avec les partenaires scientifiques conventionnés avec le département ;
- la participation à la conception d'outils et de supports pédagogiques grand public, ainsi que la réalisation ponctuelle d'animations grand public et scolaires ;
- la réalisation de missions favorisant la restauration et la gestion des connexions écologiques entre sites ENS ;
- l'organisation et le pilotage des comités de concertation des Marais de Frocourt et du Rabuais ;
- la valorisation du partenariat et des résultats des réalisations (découvertes d'espèces...) ;
- la fourniture d'un bilan d'activités annuel, sous forme de rapport illustré.

Un programme et un budget sont votés annuellement par le département du Val d'Oise pour ces missions. Le budget prévu par le département du Val d'Oise pour 2021 est de 42 000 €. Le poste sera maintenu au Parc sous réserve du financement à 100 % par le CD 95. Le Parc ne pouvant en aucun cas l'assumer avec ses propres fonds.

Enfin, le Président est autorisé à finaliser et signer cette convention avec le département du Val d'Oise, ainsi que tous documents y afférents.

XV – ADHESION BRUIPARIF

L'association Bruiparif fédère des acteurs (Etat, Collectivités territoriales, Associations, Entreprises) pour lutter contre le bruit à l'échelle de l'Ile-de-France et qui a pour missions suivantes :

- l'observation et l'évaluation du bruit en Ile-de-France,
- l'accompagnement des acteurs franciliens dans leur politique de lutte contre le bruit,
- l'information et la sensibilisation de tous aux enjeux de l'environnement sonore.

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical valide le principe d'adhésion à l'association Bruiparif, L'adhésion annuelle pour une collectivité territoriale est de 2cts/habitant, soit pour le Vexin 1 590 €.

Le Président est autorisé à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants ainsi que tous documents y afférents.

XVI – PARTENARIAT AVEC L'EPCC DE LA ROCHE-GUYON POUR LE FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE « REVELATIONS »

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Comité syndical valide le partenariat du Parc avec l'EPCC de La Roche-Guyon pour le Festival de musique classique « Révélations » ainsi que la convention.

La participation financière du Parc à ce festival est d'un montant de 2 500 € TTC.

Le Parc relaiera également la communication réalisée par le Château de La Roche-Guyon dans ses différents supports de communication (journal, site internet...).

Le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

XVII – PARTENARIAT ENTRE L'ACADEMIE DE VERSAILLES ET LES PARCS NATURELS REGIONAUX DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE, DU VEXIN FRANÇAIS, DU GATINAIS FRANÇAIS ET DE OISE - PAYS DE FRANCE

Afin de permettre de développer le soutien et l'accompagnement des démarches éducatives dans les établissements du secondaire, il a été proposé de signer une convention entre le Rectorat de l'Académie de Versailles et les quatre Parcs franciliens.

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Comité syndical valide le partenariat entre l'Académie de Versailles et les Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français et de Oise - Pays de France.

Le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

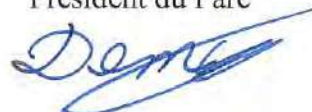
XVIII – QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que le concert en plein air du Festival Baroque de Pontoise aura lieu au Parc le mercredi 30 juin à 18h30.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Compte-rendu des décisions prises par le Président

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021)

Conformément à sa délégation du Comité syndical en date du 14 septembre 2020, le Président, Benjamin DEMAILLY (ou son représentant) a décidé :

Gestion des ressources humaines :

► de signer :

Les contrats de :

Séverine BALARD (apprenti)

Maureen FLORENT

Chloé BALL

Antonin VERGE

Solène BECHENNEC

Claire VINCENT GARDIE

Les avenants de :

Florence DETE

Valérie ROGEZ

Jean-Luc BRIOT

Camille GAUDIN

Les arrêtés de régime indemnitaire de :

Léa PETARD

Valérie ROGEZ

Camille GAUDIN

Les avancements d'échelon ou de grade titulaires de :

Christèle JAMAN

MB VIELLARD

Virginie GOBAIN

Irène HEDRICH

Les temps partiels de :

Irène HEDRICH

Catherine BALLEUX

Séverine MARTIN

Rupture conventionnelle de :

Julie MARRAN (10 septembre 2020)

Finances :

- de re-négocier et signer la convention concernant la ligne de trésorerie du Parc,
- de solliciter la DRAC pour le versement d'une subvention de 2 000 € pour le concours-photo, la formation des guides-conférenciers et la communication,
- de nommer Claire Vincent-Gardie, régisseur-suppléant de la boutique du Musée,

Tarifs :

- de fixer les prix de vente de divers articles dans la boutique du Musée du Vexin,
- de fixer le tarif des « offres de l'été » et des séances de cinéma de plein air,

- de fixer le montant des visites PAH 2021,
- de fixer le montant de la location de vélos au Musée du Vexin,
- de destocker des produits périmés vendus à la boutique du Musée,

Aides :

- de notifier les différentes aides attribuées dans le cadre de l'OCMA et des appels à projets :

Bénéficiaire	Montant en €
Chocolaterie Paris - Ennery	4 500
D'Allichamps - Omerville	3 754
Green Attitude – Chaussy	30 000
Metal Spes – Us	27 485
Association Equalis – Conflans	20 000
Biocoop la Graine en Vexin – Magny	2 038
Centre des arts et du Leadership – Epiais-Rhus	8 000
Avernes (commune)	30 494

Attribution de prix :

- d'attribuer les prix pour le concours photo 2020.

Candidatures CEP :

- de valider l'adhésion des communes suivantes :

Communes	Montant
Gommecourt	1 250 €/an

Conventions diverses :

- de signer la convention d'usage du bâtiment de Genainville avec le CD95 et CY Cergy-Université,

Je vous remercie de me donner acte de ces informations.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Décision modificative n° 1 – Budget annexe RNN



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget annexe RNN

Le compte administratif du budget Réserve Naturelle Nationale adopté par les instances de juin dernier présente un besoin de financement de 8,13 € en investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, il n'est plus possible de combler ces besoins de financement avec les reports.

Il convient donc de faire une décision modificative afin de prélever 8,13 € en fonctionnement pour les mettre en investissement.

Section d'investissement	Section de fonctionnement
	R002 excédent de fonctionnement -8,13 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé 8,13 €	
	22 Dépenses imprévues -8,13 €

La section investissement est en sur-équilibre du fait d'avoir couvert le besoin de financement, conformément à la demande de la Préfecture.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Débat d'orientation budgétaire 2022

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : débat d'orientations budgétaires 2022

Les dispositions de la loi prévoient un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédent le budget. Comme le prévoit les statuts du Parc, les prochaines instances n'ayant lieu qu'au mois de février pour le vote du budget, il convient d'adopter à ce Comité les orientations 2022.

Je vous rappelle que le Parc n'a pas de fonds propres et que son budget dépend entièrement des participations versées par la Région Ile-de-France, l'Etat, les communes, les communautés de communes et les partenaires éventuels (CD 95...).

La Région Ile-de-France a adopté le 21 janvier 2021 le Contrat de Parc pour la période 2021-2023 fixant les montants à budgéter annuellement, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les instances du Parc ont également adopté ce Contrat de Parc fin 2020.

Prévisions 2022 :

Le programme d'actions (socle) est fixé à 353 000 € en fonctionnement et 1 100 000 € en investissement ;

Les recettes des frais de structure sont de 1 230 759,90 € pour la Région Ile-de-France et 100 000 € pour l'Etat. Vu les contraintes budgétaires, les dépenses seront équivalentes aux années antérieures ;

La participation des communes est de 4 € par habitant et 0,25 € pour les Communautés de Communes, celle des villes-porte est inchangée ;

Le remboursement de différents postes, ENS, Natura 2000, Réserve de Limay seront imputés en recettes de fonctionnement ;

Le Parc récupérera également le FCTVA et amortira un certain nombre d'opérations, dont les montants ne sont pas connus à ce jour, l'exercice 2021 n'étant pas terminé ;

Un montant de 100 000 € sera inscrit pour les fiches-projets dans le cadre de la convention CD95/Parc ;

Des dépenses et des recettes pour la révision de la Charte seront à prévoir en communication, études, animation et concertation en fonction des crédits alloués par l'Etat et la Région Ile-de-France.

Le poste de chargé de mission développement du tourisme durable sera remplacé vers mi-janvier (budget Cap Tourisme) ;

Le poste à 50 %, pour la Réserve Naturelle Nationale, voté au mois de juin sera recruté début d'année 2021 (budget RNN).

Les programmes spécifiques Natura 2000 et PAEC sont inchangés par rapport aux autres années.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc





Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Par une délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a voté l'adhésion du Parc au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG à effet au 1^{er} janvier 2019.

Le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2022 pour une date d'effet du prochain contrat au 1^{er} janvier 2023.

La procédure de consultation comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou contractuel de droit public) et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au Parc avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Création de poste

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Création de postes

1/ Chargé(e) de mission animation et développement touristique

Le Comité syndical, dans la délibération n° 05-39 du 7 novembre 2005 a adopté le poste d'ingénieur « chargé de mission développement touristique ». Julie MARRAN qui occupait ce poste ayant quittée ses fonctions, et dans un souci d'économie, ce poste est supprimé et remplacé par un poste dont les missions au sein du Parc sont les suivantes :

- Animer, développer et mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Valoriser les acteurs publics et privés intégrant les principes du développement durable dans leurs activités ;
- Développer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement
- Gouvernance, partenariats et observation touristique ;
- Contribuer au fonctionnement et à la vie du service et du Parc ;
- Apporter son expertise à la mise en œuvre d'opérations et de projets internes ou externes ;

Emploi actuel supprimé : Chargé de mission développement touristique			Emploi créé : Chargé de mission développement touristique			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut maximum	Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Ingénieur	A	541	Technicien OU Ingénieur	B	372	397
				A	444	518
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Il est précisé que le choix du cadre d'emploi se fera en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification de l'agent.

2/ Garde technicien de la Réserve Naturelle Nationale 100%

Le Comité syndical, dans la délibération n° 10-07 du 8 mars 2010 a adopté le poste de technicien supérieur « garde-technicien ». Catherine BALLEUX qui occupe ce poste souhaitant basculer sur le poste de garde technicien à temps non complet (50%). Dans un souci d'économie, ce poste est supprimé et remplacé par un poste de technicien dont les missions au sein du Parc sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des travaux de gestion (pâturage), restauration des milieux naturels, aménagements pédagogiques et infrastructures d'accueil ;

- Mise en place des suivis scientifiques (oiseaux, rhopalocères, reptiles, reproduction amphibiens) en lien avec la Conservatrice de la RNN ;
- Suivi des relations avec les acteurs ;
- Réalisation d'animation pédagogique auprès du grand public ;

Emploi actuel supprimé : Garde technicien de la Réserve Naturelle Nationale 100%			Emploi créé : Garde technicien de la Réserve Naturelle Nationale 100%			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut maximum	Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Technicien supérieur	B	558	Technicien	B	372	397
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

3/ Le Comité syndical, dans la délibération n° 03-03 du 24 mars 2003 a adopté le poste de d'animateur. Les missions de Chantal AURIEL qui occupe ce poste depuis 2010, étant modifiées, ce poste est supprimé et remplacé par un poste d'attaché dont les missions au sein du Parc sont les suivantes :

- Coordination des actions éducatives en direction des différents publics ;
- Projet « Mieux vivre ensemble » - développement social territorial ;
- Professionnalisation et animation du réseau des prestataires éducatifs ;
- Promotion et communication (en lien avec la responsable de la communication)
- Coordination du développement des outils pédagogiques et formations.

Emploi actuel supprimé : Chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire			Emploi créé : Chef de projet éducation et participation citoyenne			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut maximum	Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Animateur	B	336	Attaché	A	611	693
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur cette modification.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Mise en place du régime
indemnitaire tenant compte des
fonctions, des sujétions, de
l'expertise et de l'engagement
professionnel (R.I.S.E.E.P.) pour la
filière technique et culturelle

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour la filière technique et culturelle.

Le Parc a par délibération en date du 27 juin 2016 validé l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire et par délibération du 19 mars 2018 le complément indemnitaire annuel (C.I.A) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il peut être aujourd'hui étendu au cadre d'emploi des ingénieurs, techniciens, conservateur du patrimoine et attachés de conservation du patrimoine.

Chaque cadre d'emplois est reparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivant :

Groupes de fonctions	Cadres d'emplois / Emplois	Plafond annuel de P.I.F.S.E.	Plafond annuel du C.I.A.
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux			
G1	Encadrement direction	49 980 €	8 820 €
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux			
G1	Encadrement	40 290 €	7 110 €
G2	Pilotage / technicité / expertise	35 700 €	6 300 €
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
G1	Pilote / anime / conçoit	19 660 €	2 680 €
G2	Intervient et produit	17 930 €	2 445 €
G3	Assiste et applique	16 480 €	2 245 €
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine			
G1	Encadrement	46 920 €	8 280 €
G2	Pilotage / technicité / expertise	40 290 €	7 110 €
Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine			
G1	Encadrement	29 750 €	5 250 €
G2	Pilotage / technicité / expertise	27 200 €	4 800 €

Bénéficiaires :

Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires et les agents mis à disposition.

Attributions individuelles :

Le Président ou son représentant, sur avis du Directeur, fixera et modulera les attributions individuelles dans la limite des plafonds annuels autorisés et en fonction des critères suivants :

- selon l'expérience professionnelle ;
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées et au niveau d'encadrement ;
- aux agents assujettis à des sujétions particulières ;
- en fonction du service rendu ;
- de l'assiduité et de la disponibilité de l'agent.

La révision de ces taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalité de maintien et suppression :

Le versement du complément indiciaire annuel est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternités/paternités, états pathologiques ou congés d'adoption, accident du travail, maladies professionnelles reconnues, congés de maladie ordinaire inférieur ou égal à 90 jours annuels et n'impliquant pas le demi-traitement.

Il cessera d'être versé :

- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant une éviction natntmomentanée des services ou fonction ;
- à l'agent en congés de maladie ordinaire de plus de 90 jours par an, consécutifs ou non.

Périodicité et modalité de versement :

Le complément indiciaire annuel fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année à l'autre. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Clause de sauvegarde :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Clause de revalorisation :

Le complément indiciaire fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux, indices ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Elle fera l'objet d'une décision du Président.

Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} janvier 2022 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches d'opération

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P07-A01-Soutien au dispositif CEP pour l'amélioration des bâtiments et équipements publics

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans la Charte (article 9.2), l'ensemble des collectivités et le Parc s'engagent à être exemplaires pour leurs bâtiments et à réaliser un diagnostic énergétique afin d'identifier les mesures d'économie et de sensibilisation-formation des utilisateurs. Mis en place depuis 2012, le Conseil en Energie Partagé (CEP) permet aux communes adhérentes de bénéficier d'un service mutualisé de conseil indépendant et objectif, via un technicien en énergie. Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements existants.

3. Objectifs de l'action

Promouvoir et provoquer les travaux de rénovation énergétique du bâti et des équipements publics

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Le CEP est assuré par deux associations (Soliha dans le Val d'Oise Energies Solidaires dans les Yvelines) ayant contractualisé avec l'ADEME, initiatrice du programme au niveau national. Les communes ou communautés de communes adhérent au service pour trois ans et peuvent ainsi accéder aux aides du Parc, à la fois pour le CEP lui-même et pour les travaux d'amélioration énergétique.

Les conseillers établissent un diagnostic et un programme de travaux permettant aux communes de réaliser des économies et de réduire les émissions de leurs bâtiments et équipements. Les communes bénéficient également d'un appui technique, sur leurs projets de construction et de rénovation de bâtiments et d'éclairage public. Ce dispositif s'accompagne également de sensibilisations à destination des habitants et usagers des bâtiments publics.

Cette action, en lien avec les fiches dédiées au soutien aux travaux (voir fiche 1122), montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

6. Nature des dépenses

Subventions pour études et prestations donnant lieu à travaux d'amélioration énergétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (2,5 ETP)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
90 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 90 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de communes.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P07-A05-Amélioration énergétique des bâtiments privés et équipements publics : soutien aux rénovations performantes

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte (article 9.2) et à la thématique « aménagement et patrimoine bâti » de son Plan Climat Energie et des actions qui en découlent, le Parc soutient des opérations de rénovation et de construction exemplaires pour les particuliers et accompagne les communes dans leurs actions de maîtrise de l'énergie du patrimoine public.

Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements existants.

3. Objectifs de l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée ici permettra de poursuivre les actions d'accompagnement aux communes et aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en termes d'amélioration thermique du parc bâti et de changement d'équipements vers des appareils performants. Elle porte également sur le soutien aux projets émergents en matière de production d'énergies renouvelables.

Les travaux des communes sont orientés en priorité vers les dispositifs de droit commun (contrat ruraux et régionaux), l'aide du Parc n'ayant de pertinence que pour les petites interventions ponctuelles ou nécessitant une technicité particulière.

Cette action, en lien avec les fiches dédiées à la poursuite du CEP, montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

6. Nature des dépenses

Subvention aux travaux d'amélioration énergétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat, avec l'appui de l'architecte conseil et du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (2,5 ETP)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
100 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 100 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
10 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, gains énergétiques estimés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

RESTAURATION DES MURS ET FAÇADES ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique, 11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CP5-P14-A01-Restauration du patrimoine bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les travaux en veillant au respect des techniques et matériaux traditionnels. Pour les collectivités, mise en œuvre de l'éco-conditionnalité.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Cette action permet au Parc de participer activement à la restauration des patrimoines qui fondent l'identité du territoire, aussi bien en ce qui concerne le patrimoine rural remarquable (pigeonniers, porches, lavoirs, églises etc.) que les murs et façades qui constituent la structure des villages du Vexin.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

Cette nouvelle enveloppe permettra de conduire environ 15 à 20 opérations de restauration en attente (les plus avancées parmi les nombreux dossiers en contact et en préparation).

6. Nature des dépenses

subventions pour travaux de restauration du patrimoine rural, des murs et façades

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et de la chargée de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
150 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 150 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
20 000 €	40 000 €	50 000 €	30 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés.



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX ET JARDINS PARTAGÉS

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. Ainsi, le Parc aide les communes à réaliser de petits aménagements paysagers d'espaces publics et jardins adaptés au caractère rural du territoire, et qui facilitent l'adaptation aux nouvelles pratiques de gestion différenciée et sans pesticides par la sélection d'aménagements sobres et de plantations durables.

3. Objectifs de l'action

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

5. Descriptif de l'action

Cet axe d'intervention vise plus particulièrement les aménagements de petits espaces publics, les actions (diagnostic, formation, plantations, mais également d'élagage d'arbres ou alignements remarquables) conduisant à une gestion différenciée plus durable de ces espaces publics, l'acquisition et l'implantation de petit mobilier de caractère patrimonial avec un objectif permanent de prise en compte des enjeux environnementaux ou énergétiques. Elle intègre également les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement subventionnées, afin de favoriser le recours à des concepteurs compétents et en capacité d'assurer un suivi rigoureux des chantiers, le rôle technique du Parc étant légalement limité à des missions de conseil et d'aide à la décision.

Au-delà du seul aspect financier, cette aide crée une occasion privilégiée d'engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et la gestion des espaces publics de la commune, d'inscrire les conseils du Parc dans la durée et ainsi de garantir la cohérence des actions dans le temps.

6. Nature des dépenses

Etudes et réalisation de projets d'aménagement paysagers

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : maîtres d'œuvre des projets soutenus, CAUE.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
10 000 €	25 000 €	5 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

PLATEFORME DE DISTRIBUTION DES PRODUITS LOCAUX
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P18-A08-Plateforme de distribution des produits locaux

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

La demande en produits alimentaires locaux s'est affirmée sur le Parc ces dernières années, les lieux de vente se sont multipliés récemment : marchés locaux, camions itinérants, distributeurs automatiques, rayons spécifiques chez les commerçants.

Les productions alimentaires locales se sont quant à elles développées sur le territoire, notamment sous l'impulsion du Parc qui a accompagné les exploitants dans le cadre de son programme de diversification et a valorisé certaines productions par la marque Valeurs Parc.

Toutefois la conversion de l'agriculture vers des productions alimentaires locales n'atteint pas la dimension suffisante pour répondre aux enjeux du territoire. Les gammes de produits et les quantités mises sur le marché sont insuffisantes notamment pour ce qui est des produits courants. La chaîne de commercialisation n'est pas structurée et ne permet pas d'approvisionner une partie du territoire. Parallèlement, les prix de certains produits maraîchers locaux restent élevés rendant l'accès à ces mêmes produits non envisageables pour certains habitants.

3. Objectifs de l'action

- Développer l'offre de produits alimentaires locaux en variété et en quantité
- Accroître le gain pour les producteurs et les libérer des tâches logistiques et commerciales
- Rendre l'offre produits/services accessible physiquement et en terme de prix, sur tout le territoire et pour tous les publics

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 06/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2025

5. Descriptif de l'action

Le Parc souhaite renforcer la consommation de produits locaux bruts ou transformés sur le territoire. Les consommateurs et producteurs locaux seront associés en amont à cette démarche. En créant les conditions d'une croissance favorable des ventes, le Parc souhaite, d'une part amener les producteurs à accroître et diversifier leur production, d'autre part inciter de nouveaux producteurs à s'implanter sur le territoire.

Deux facteurs clés de succès sont identifiés pour atteindre cet objectif de changement d'échelle de production alimentaire locale en variété et en quantité :

- Une distribution efficiente des produits locaux aux bénéficiaires partagés entre producteurs et consommateurs,
- L'appui d'un outil numérique simple d'utilisation pour faciliter la valorisation, la commande, le paiement, la livraison des produits.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie de la fonctionnalité qui vise à proposer une offre intégrée de produits et services sur le territoire et à valoriser l'usage plutôt que la seule acquisition du produit :

- Accessibilité pour tous les publics sur tout le territoire, recettes spécifiques au territoire, cours de cuisine et pâtisserie, plats préparés,
- Identification des produits par une marque locale,
- Promotion des ventes en vrac et meilleure gestion des contenants (reprise ou consigne) dans une stratégie "zéro déchets" que souhaite porter le Parc,
- Utilisation/transformation des invendus, dons aux personnes en difficulté.

Le projet dont il est question porte sur tout l'écosystème d'acteurs lié à la production, transformation, commercialisation et consommation de biens et services associés pour mieux répondre aux enjeux alimentaires locaux.

- Le modèle doit être autonome économiquement : les différents intervenants répercutent les gains liés aux économies d'échelle et les charges d'exploitation sur le coût des produits proposés aux consommateurs.

METHODE

La mise en place de la solution logistique se fera de manière progressive sur le territoire avec la possibilité d'impliquer des acteurs de l'Ess et des entreprises spécialisées. Les produits proposés à la vente sont constitués des productions locales avec dans un premier temps, des produits secs, des légumes et des fruits et dans un second temps des produits frais (produits laitiers et carnés). Il est prévu de compléter les gammes de produits si nécessaire en sollicitant les producteurs extérieurs au Parc mais dans un périmètre limité.

Quatre étapes sont identifiées :

1. Réalisation d'une étude de préfiguration de la stratégie logistique des circuits de proximité sur le territoire du Parc,
2. Acquisition de matériel par le Parc pour l'installation de la plateforme,
3. Subventions aux entreprises ou aux associations qui interviendront dans le cadre de ce dispositif pour l'acquisition de matériel et l'aménagement de locaux, Le taux de subvention sera au maximum de 40 %, les dépenses seront plafonnées à 75 000 € HT,
4. Proposition d'une solution digitale globale d'e-commerce intégrant les fonctions valorisation des produits, commande, paiement, livraison, gestion du stock, L'outil sera mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage Parc. Les coûts de maintenance et d'évolution feront l'objet d'une nouvelle fiche opération en 2023.

La commission d'attribution des aides a reçu délégation du Comité syndical pour instruire les dossiers de demande de subvention et octroyer l'aide. Le Président a reçu délégation pour notifier l'aide.

Phasage de l'opération :

- Lancement étude : 03/2022
- Etude de préfiguration réalisée en 08/2022
- Acquisition de matériel : 09/2022 -> 12//2022
- Subvention aux entreprises : 09/2022 -> 12/2022
- Solution e-commerce : 05/2022 -> 12/2022
- Test plateforme et solution logicielle : 01 à 03/2023
- Lancement plateforme : 04/2023

Partenaires et financements autres que les financements régionaux :

Aucun partenariat n'est formalisé pour l'instant ; en perspective partenariat avec structures de l'ESS. Il est envisagé de créer ultérieurement une structure coopérative de type SCIC regroupant producteurs, consommateurs, collectivités, entreprises logistiques, structure ESS.

Modalités de gouvernance de l'opération et risques identifiés :

- Représentants des commissions développement et agriculture sur la 1ère année d'exploitation,
- Structure coopérative de type SCIC par la suite si possible.

Risques :

- Suite à l'étude : demande liée à l'offre de service proposée insuffisante pour justifier de mener l'opération,
- Difficulté à mettre en place une solution acceptable économiquement pour toutes les parties prenantes : producteurs, intermédiaires logistiques, commerçants.

Identification du propriétaire final de l'investissement (le cas échéant)

Solution digitale : le Parc puis transfert à la structure coopérative,

- Matériel pour installation plateforme : le Parc puis transfert à la structure coopérative.

Besoins éventuels en fonctionnement une fois l'opération d'investissement terminée :

- Evolution et maintenance logicielle éventuellement avant transfert de propriété à la SCIC.

6. Nature des dépenses

- Etudes préalables suivies d'investissement ou de subventions aux investissements,
- Subventions aux entreprises : acquisitions de matériel, de mobilier, pour la production, le stockage et la commercialisation (notamment dans le cadre des ventes en vrac), acquisition de logiciels ou réalisation d'un site internet, aménagements des locaux, investissements liés à l'environnement (énergie, réduction des impacts),
- Achat de matériel, mobiliers et équipements par le Parc,
- Equipement numérique par le Parc et prestations de maintenance.

7. Moyens humains

0.5 etp Parc

5 etp partenaires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
107 500,00 €	M.O. Parc	107 500,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 107 500,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
20 000 €	40 000 €	27 500 €	20 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : investissements réalisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)s de mission : Patrick GUEIT

OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P18-A01-Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce, des services.

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à l'article.14-2 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectifs de favoriser le maintien et le développement du commerce, de l'artisanat et des services de proximité.

L'opération collective de modernisation de l'artisanat vise à revitaliser le tissu économique local et plus précisément les petites entreprises artisanales et de service par la réalisation d'un programme d'aide à l'investissement. L'objectif est d'aider au maintien de l'artisanat et des services de proximité, facteurs d'emploi local et de lien social en incitant les chefs d'entreprise à investir pour rendre leur outil de travail plus compétitif et moins impactant en matière environnementale. L'opération de modernisation de l'artisanat a été lancée en 2017. Cette aide s'inscrit en complémentarité des dispositifs régionaux.

Le bilan de l'opération à fin 2020 fait apparaître les résultats suivants :

- 26 entreprises aidées,
- 341 K€ d'aides accordées correspondant à 1 093 k€ d'investissements.
- une aide de 13 137€ en moyenne.

3. Objectifs de l'action

Inciter les artisans à moderniser leur outil de travail

Développer une offre de proximité de qualité

Renforcer la situation financière des entreprises pour assurer leur pérennité et leur transmission

Développer l'emploi local

Objectif initial de l'opération OCMA (depuis 2017) : 20 dossiers de modernisation

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2024

5. Descriptif de l'action

L'opération vise à apporter une aide financière avec des taux d'intervention de 40% à 60% (accessibilité) aux entreprises qui portent des projets :

- d'acquisition de matériels, outillages et équipements pour la production, le stockage, la commercialisation;
- d'aménagement des locaux : production, stockage, commercial, y compris accessibilité PMR, sécurisation, mise aux normes;
- d'acquisition de logiciels de production ou de réalisation d'un site Internet;
- d'investissements liés à l'environnement : énergie, réduction des impacts environnementaux.

Dans le cadre de cette action, le Parc a constitué un partenariat avec les chambres de Métiers de l'artisanat du Val d'Oise et des Yvelines.

L'objectif est d'aider 5 entreprises sur cette fiche.

6. Nature des dépenses

Subventions aux entreprises : acquisitions de matériel, pour la production, le stockage et la commercialisation, acquisition de logiciels ou réalisation d'un site internet, aménagements des locaux, investissements liés à l'environnement (énergie, réduction des impacts).

7. Moyens humains

0.1

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
70 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 70 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
20 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'entreprises.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Irène HEDRICH

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTES AUX DIFFERENTES PRATIQUES DE RANDONNEE (PUBLICS ET PRIVES)

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P23-A04 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Priorité régionale 5 : Les Parcs seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément aux articles 15-3 et 15-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectifs de favoriser les circulations douces et la découverte du Vexin français.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Si le maillage d'itinéraires est aujourd'hui quasiment achevé en matière de randonnée pédestre, de nouveaux itinéraires cyclables ont été créés récemment ou sont en cours de création comme d'autres dédiés à de nouvelles pratiques. Toutefois les équipements et les services proposés le long de ces itinéraires sont encore peu nombreux et restent attendus par les différents pratiquants.

L'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée vise à inciter les communes, les communautés de communes, les associations et les prestataires touristiques à mettre en place les équipements et les services adaptés aux différents modes de randonnée dans le cadre d'un appel à candidature lancé chaque année.

3. Objectifs de l'action

- favoriser les déplacements de loisirs et utilitaires à pied ou à vélo
- préserver le patrimoine que sont les chemins ruraux

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2025

5. Descriptif de l'action

Comme les années précédentes, un nouvel appel à candidature sera lancé auprès de l'ensemble des communes et communautés de communes du Parc. Les dossiers de demande de subvention seront instruits et présentés aux instances syndicales du Parc.

Sont ainsi éligibles les projets portant notamment sur les inventaires des chemins ruraux, les travaux de réhabilitation de chemins dont l'acquisition et le bornage, les aménagements et équipements de protection des chemins (barrières anti-franchissement..), les équipements permettant d'améliorer l'accueil des cyclotouristes et des cavaliers ainsi que tous les autres équipements et aménagements de valorisation des chemins pouvant servir à toutes les pratiques (haltes randonneurs, aires de pique-nique, points d'information, toilettes, points d'eau...).

Pour les communes et communautés de communes, le taux de cette aide est 70% du montant HT des dépenses plafonné à une dépense subventionnable de 30 000 € HT. Pour les associations et les prestataires touristiques, le taux de cette aide est 40% du montant HT des dépenses plafonné à une dépense subventionnable de 30 000 € HT.

6. Nature des dépenses

Subventions : inventaires en prévision des travaux d'entretien de chemins, aménagements et équipements de protection de chemins, équipements et aménagements liés aux pratiques

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses

8. Eléments financiers

Montant HT
70 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 70 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024	2025
0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre d'équipements et de services mis en place

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Delphine FILIPE

**MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CERGY-PONTOISE
VEXIN FRANÇAIS**
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CP5-P15-A01-Développement de circuits courts alimentaires et valorisation des produits locaux

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc se sont conjointement engagés, depuis début 2020, dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec pour objectif d'accompagner le territoire dans la transition agricole et alimentaire. Ce projet vise à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Il implique donc l'ensemble des acteurs du territoire : les agriculteurs, les habitants, les entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, les collectivités et les services de l'Etat, les organismes techniques, de développement, de recherche et d'enseignement, les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'inscrit dans le cadre des Plans Climat respectifs du Parc et de la CACP.

Sur la base du diagnostic agricole et alimentaire du territoire, le programme d'actions du PAT a été co-construit avec les partenaires et parties-prenantes du projet.

Cette opération concerne la mise en œuvre opérationnelle du PAT, avec l'engagement des premières actions portées par le Parc et co-portées avec le CACP.

Ces actions ont été inscrites dans la candidature du PAT Cergy-Pontoise Vexin français à l'Appel à projets 2021 du Plan France relance Mesure 13 B "Amplification des PAT" (en attente d'instruction).

3. Objectifs de l'action

Maintenir une agriculture ancrée dans le territoire

Favoriser la transmission et l'installation des exploitations agricoles

Soutenir la création de filières locales et diversifiées

Développer de circuits courts de proximité bénéficiant aux producteurs et aux consommateurs du territoire

Développer une restauration collective locale et l'accès à une alimentation saine/de qualité

Accompagner la transition agricole et alimentaire pour la préservation des ressources et de la santé, ainsi que l'adaptation au changement climatique

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/03/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2025

5. Descriptif de l'action

Les actions réalisées dans le cadre de cette opération sont :

Sur le territoire du PAT :

- Etude des potentialités de diversification des productions agricoles et alimentaires, végétales et

animales, en lien avec l'adaptation au changement climatique

Sur le territoire du Parc :

- Elaboration d'un diagnostic ciblé des exploitations agricoles à transmettre (identification et typologie, recommandations pour l'installation et la transmission agricole);
- Accompagnement à l'introduction de produits durables, locaux et bios, en restauration collective : assistance des communes à la rédaction de cahier des charges; appui aux producteurs dans la réponse aux marchés publics.

Ces actions feront l'objet de cahiers des charges spécifiques pour une consultation ou un appel d'offres auprès de prestataires spécialisés.

6. Nature des dépenses

Etudes opérationnelles

Accompagnement de projets

7. Moyens humains

Cette opération est sous la responsabilité de la chargée de mission Agriculture durable ainsi que de la responsable du pôle Environnement.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,50 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : organismes techniques agricoles et gestionnaires du foncier agricole; bureaux d'études.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

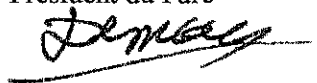
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
10 000 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents édités, nombre d'animations réalisées, nombre d'interventions techniques, nombre d'équipements et de services mis en place, nombre de réunions ou de temps d'échanges organisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Léa PETARD

**CRÉATION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES "CENTRE D'INTERPRÉTATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE" MOBILES**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Labellisé Pays d'art et d'histoire en 2014, le Parc naturel régional du Vexin français est le premier Parc naturel régional à recevoir ce label décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il récompense une politique ambitieuse de mise en valeur des patrimoines culturels et bâtis et encourage à la transmission des connaissances sur ces patrimoines. Depuis 2014 le Parc met en œuvre de nombreuses actions de valorisation des patrimoines au cœur des attentes du label. Toutefois un des axes majeurs du label pour le MCC et la DRAC est la mise en œuvre du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), « équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné ». Un CIAP au sens strict du terme, comme espace muséographique conçu ex-nihilo, ne semble pas être une piste pertinente pour le territoire du Parc du Vexin français. En effet, une partie des attentes du CIAP sont déjà remplies par le musée du Vexin français qui constitue un équipement culturel de proximité, présentant le territoire dans ses dimensions naturelles, culturelles, patrimoniales et bâties. Toutefois, le CIAP constituant un des piliers de l'identité des VPAH en France, l'action consistera à mettre en œuvre un CIAP mobile constitué de plusieurs outils d'interprétation et de médiation hors les murs, répondant davantage aux enjeux du territoire.

3. Objectifs de l'action

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français
- permettre la mise en œuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2021

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

L'action consiste à créer les éléments matériels qui constitueront le CIAP mobile du Vexin français : panneaux, mobiliers, modules et autres supports pédagogiques.

Plusieurs dispositifs seront envisagés pour proposer une offre d'interprétation du patrimoine complète et accessible sur tout le territoire. Les outils CIAP se répartiront entre deux pôles :

- Un pôle fixe autour du musée du Vexin français : seront créés des éléments muséographiques qui compléteront le parcours de visite du musée pour présenter les patrimoines du Vexin français (panneaux, mobiliers pédagogiques, créations numériques et film...),
- Un pôle mobile sera également créé en deux temps avec :
 - o Création d'une exposition itinérante généraliste présentant l'architecture et le patrimoine du

territoire (scénographie, fabrication de mobilier d'exposition itinérante et panneaux, fabrication de modules pédagogiques)

o Créations d'outils pédagogiques hors-les-murs destinés au jeune public et particulièrement aux scolaires, par exemple sous la forme d'un mobilier pédagogique transportable

L'action visera donc à créer l'ensemble de ces outils ainsi qu'à en assurer la fabrication.

- Montant global estimé de l'opération globale d'investissement : 115 000 €

- Phasage de l'ensemble de l'opération globale avec montants associés :

Les montants indiqués sont prévisionnels et pourront varier (suivant les offres reçus en marché public)

Automne 2022 : engagement des budgets exposition itinérante + musée du Vexin (marché public)

2023 : 50 000 € environ

2023 : 5 000 € environ sur le musée du Vexin français

Rentrée scolaire 2023-2024 : 15 000 € pour le mobilier pédagogique scolaire itinérant

- Calendrier de l'opération et livrables attendus :

Phase 1 (hiver 2021 - printemps 2022) : définition des contenus des outils (PSC du CIAP, scénarios exposition et outils, rédaction des cahiers des charges),

Phase 2 (printemps - été 2022) : marché public pour le choix du prestataire/des prestataires. Engagement des budgets,

Phase 3 (automne-hiver-printemps 2022-2023) : fabrication de l'exposition itinérante et des outils du musée par le/les prestataires choisis (suivi de la fabrication par le Parc),

Phase 4 (printemps 2023) : livraison de l'exposition et des outils,

Phase 5 (rentrée scolaire 2023-24) : livraison du mobilier pédagogique scolaire.

- Partenaires et financements autres que les financements régionaux :

demande de subvention de la DRAC sans certitude d'obtention et du montant. La DRAC n'a pas encore fait de retour sur sa possibilité d'accorder une subvention CIAP sur le projet mobile.

- Modalités de gouvernance de l'opération et risques identifiés :

Suivi du projet par un COPIL (chargés de mission Parc, élus du Parc, DRAC IDF). Contenus des outils élaborés avec des groupes de travail associant les partenaires (éducation nationale, CAUE, UDAP, Université etc...).

Risques identifiés : temps humain important pour le suivi du projet.

- Identification du propriétaire final de l'investissement et des besoins éventuels en fonctionnement une fois l'opération d'investissement terminée.

Le Parc sera propriétaire final de l'investissement. Les outils du musée seront intégrés par l'animatrice du musée dans ses interventions sans surcoût de temps humain outre la formation initiale à leur utilisation. Pour faire vivre les outils créés, les besoins en fonctionnement seront essentiellement en temps humain (prêt de l'exposition et organisation de la circulation sur le territoire, communication, animations : estimé à 0.1 ETP (chargé de mission culture et valorisation des patrimoines/PAH).

6. Nature des dépenses

Création de mobiliers et d'outils pédagogiques (scénographie d'exposition, fabrication de panneaux, de mobilier, de modules/maquettes analogiques et numériques).

7. Moyens humains

La chargée de mission culture et valorisation des patrimoines. La responsable de pôle Culture, Education et Patrimoines. Participation possible de la chargée de mission en Education au territoire ainsi que de l'animatrice du musée. Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataire pour la fabrication des dispositifs (scénographie, fabrication de mobiliers, panneaux, supports...), appui sur un COTECH (partenaires scientifiques et institutionnels, Education Nationale etc)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
115 000,00 €	M.O. Parc	115 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 115 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
50 000 €	50 000 €	15 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de panneaux implantés, nombre de visiteurs, réalisation du ciap et de ses éléments constitutifs, nombre de panneaux implantés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Léa PETARD

POURSUITE DE LA VALORISATION HISTORIQUE DE LA CHAUSSÉE JULES-CÉSAR

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A01-Axe 1 : observatoire des paysages et archéologie

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

La chaussée Jules-César qui traverse depuis 2000 ans le Vexin français telle une colonne vertébrale, est identifiée comme un projet de territoire et a fait l'objet de plusieurs programmes de valorisation. Après une remise en état qui a permis de superposer à l'ancienne voie gallo-romaine un chemin de randonnée de 21km, le Parc s'attèle depuis 2015 à redonner à la chaussée toute sa dimension historique.

A la suite d'une étude réalisée en 2015 par le laboratoire LandArc sur l'opportunité de mettre en valeur la coupe archéologique de la voie située sur le territoire de Commeny (financée sur la fiche d'opération n°793), des travaux de rafraîchissement ainsi que d'aménagement paysager et didactique ont eu lieu de 2018 à 2020 (financés par la fiche d'opération n° 884 et 980). Outre la découverte de nouveaux éléments archéologiques remarquables, ces travaux ont donné lieu à la création de panneaux de signalétique à Commeny et d'une identité graphique. Ainsi il s'agit ici de poursuivre le travail de valorisation engagé à Commeny en intégrant la coupe dans un itinéraire d'interprétation historique le long de la chaussée Jules-César. Le laboratoire Landarc est actuellement missionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la poursuite de la valorisation de la chaussée sur l'ensemble de son tracé (fiche d'opération n°980).

3. Objectifs de l'action

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/12/2024

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée permettra la mise en œuvre d'un circuit d'interprétation historique sur la chaussée Jules-César. Ce parcours permettra au promeneur de découvrir l'histoire de cet itinéraire antique majeur conservé dans le Vexin français et la mise en valeur d'éléments archéologiques aujourd'hui peu visibles. Il consistera à la mise en place d'une signalétique légère jalonnant la chaussée accompagnée d'éléments mobiles (contenus numériques dématérialisés et/ou supports papiers de type topoguide). Ces supports de médiation présenteront l'histoire de la chaussée, son usage dans l'Antiquité et ensuite, les techniques de mises en œuvre et de réflexion, son intégration dans le paysage et le travail des archéologues qui l'étudient. La réalisation pourra s'appuyer sur les conclusions de l'étude de faisabilité de Landarc et éventuellement leur assistance à la maîtrise d'ouvrage.

6. Nature des dépenses

Prestation bureau d'étude, prestation de graphiste/illustrateur, fabrication de signalétique, travaux d'installation de signalétique, prestation de création et d'édition de contenus pédagogiques (numérique, papier).

7. Moyens humains

La chargée de mission culture et valorisation des patrimoines. Ressources humaines internes prévisionnelles : 0.2 ETP sur un an. Ressources humaines externes prévisionnelles : graphiste /illustrateur, prestataire fabrication et pose de la signalétique.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
45 000,00 €	M.O. Parc	45 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 45 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'éléments de valorisation réalisés (signalétique, support pédagogique...).

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS - CRÉATION DE NOUVEAUX SUPPORTS
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P27-A03-Mise en valeur des collections du musée du Vexin français

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large possible.

L'objectif est ainsi de renouveler certains contenus muséographiques et scénographiques du site, par la création de nouveaux dispositifs de visite.

3. Objectifs de l'action

Adaptation des contenus de la salle du territoire du musée au Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - label Pays d'art et d'histoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

5. Descriptif de l'action

La présente fiche opération permettra de créer de nouveaux supports de visite pour les salles d'exposition permanente en renouvelant des contenus devenus obsolètes, et en s'inscrivant dans la démarche de CIAP du label Pays d'art et d'histoire.

Il s'agira notamment de l'acquisition de mobilier et de matériel, ainsi que d'équipements audiovisuels.

Une part importante concernera également l'acquisition de matériel de scénographie avec la création et la réalisation de panneaux, maquettes, éléments manipulables ou supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Amélioration des équipements pédagogiques (équipement = mobilier),

Maison du parc : aménagement intérieur, acquisition de mobilier,

Équipement numérique et prestations de maintenance et développement des équipements du Parc.

7. Moyens humains

Cette opération est menée par la responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines, avec

l'animatrice culturelle du musée et en lien avec la chargée de mission Culture et valorisation des patrimoines et la chargée de mission Education à l'environnement et au territoire.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 4 personnes (0,30 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : scénographe, graphistes, entreprises pour l'acquisition de certains équipements et matériels et la réalisation des mobiliers et supports pédagogiques.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre de nouveaux dispositifs créés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Chantal AURIEL

DES APPELS À PROJETS EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 22. Renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable

Objectif : O14-Assurer l'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Projet : CP5-P30-A01-Des appels à projets en direction du jeune public des établissements scolaires et des structures de loisirs

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc accompagne les projets en éducation à l'environnement et au développement durable des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes du Parc et des villes-portes. Les jeunes sont amenés à découvrir leur territoire, rencontrer des professionnels et mener des actions concrètes. Les critères pour être retenu sont: l'ancrage dans le territoire de vie du jeune, la durée du projet, la qualité et le lien avec les enjeux du territoire.

En 2020/2021, le Parc a financé 47 projets dans les établissements du primaire et du secondaire soit plus de 161 demi-journées d'animations, pour 1040 jeunes différents. Les animations sont accompagnées par des associations partenaires : la ferme d'Ecancourt, le CPN de la vallée du Sausseron, l'association la Source-Villarceaux, l'association le bois gourmand et l'association Anes en Vexin. Les projets fédèrent d'autres acteurs comme les communes, les entreprises, des associations locales, des techniciens du Parc et des parents d'élèves.

Par ailleurs, pour favoriser la restitution des projets auprès des familles, le Parc accompagne des événements festifs ou la prise en charge de l'impression de documents valorisant les travaux des élèves. Ainsi en 2021, le Parc a imprimé un carnet de balade suite au travail mené par une classe de La Roche-Guyon sur la réserve des coteaux de la Seine et a permis la réalisation de cartes de randonnées avec les écoles de Buhy et la Chapelle.

Ces outils permettent aux jeunes de présenter leur projet aux habitants de leur commune.

3. Objectifs de l'action

- Renforcer la démarche de projets fédérateurs en impliquant mieux les communes et communauté de communes, en concertation avec l'Education nationale, partenaires institutionnels, associations et structures éducatives;

- Favoriser le développement d'actions en éducation à l'environnement et au territoire dans chaque établissement scolaire et structures de loisirs;

- Permettre à chaque jeune de développer une culture environnementale.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 05/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2025

5. Descriptif de l'action

L'objet de la fiche est :

- de favoriser la sensibilisation à l'environnement dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Parc et des Villes-portes en accompagnant les projets des enseignants et des animateurs par la mise en place d'ateliers, la rencontre de professionnels et de chercheurs, la visite de sites naturels et industriels. Les thématiques pourront être autour de la biodiversité, l'alimentation, le patrimoine culturel et les paysages dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, le cadre de vie et les mobilités et

elles s'appuieront sur les ressources du territoire.

- de développer quelques séjours expérimentaux sur le territoire pour inciter les établissements scolaires, notamment du secondaire, d'Ile-de-France, à mener des courts séjours. Ces séjours permettront aux enseignants d'aborder des thématiques comme la culture, l'alimentation, les mobilités.

- de permettre l'organisation des journées éco-citoyennes, qui, sur deux ou trois jours réunissent les classes des établissements du primaire et du secondaire qui ont mené un projet avec le Parc.

- de permettre l'acquisition et la fabrication de matériel pédagogique utile pour les animations (jumelles, boîte loupes, fiches d'identification...).

- d'accompagner les restitutions des classes et des structures d'accueil (au sein de leur structure) qui ont mené un projet avec le Parc par l'édition de livrets, d'affiches ou panneaux d'exposition cela afin de favoriser la diffusion des travaux des jeunes.

- d'éditer un livret pour présenter les actions éducatives aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs.

L'action va permettre le financement des prestataires éducatifs qui interviennent sur les projets, de financer les livrets permettant aux enseignants et aux animateurs de se saisir des propositions éducatives, de financer l'achat de matériels pédagogiques et l'animation d'une journée d'échanges entre acteurs éducatifs (associations, enseignants, animateurs...).

6. Nature des dépenses

Prestations d'éducation à l'environnement,

Prestations d'éducation artistique et visuelle,

Matériel pédagogique, matériel pour les chantiers, fongibles...,

Location de matériels pour les journées écocitoyennes (autocar, barnum, tables, grilles, toilettes, sono, autres),

Prestations de manutention,

Impression et édition de plaquettes et documents.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Chargée de projet éducation à l'environnement,

Ressources humaines internes prévisionnelles : 3 personnes, 0,3 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles :

• Prestations d'éducation à l'environnement : Indépendants, associations d'éducation à l'environnement, associations culturelles,

• communication et édition : graphistes pour maquettage des supports de communication, imprimeurs,

Eventuellement prestataires pour l'acquisition de matériel pédagogique, supports d'exposition...

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
45 000,00 €	M.O. Parc	45 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 45 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de classes, nombre d'écoles, nombre de participants.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-Luc GRIS – Chargée de mission : Régine LEBRUN

MOYENS DU PARC (DOMAINE, MOBILIER, VEHICULES, INFORMATIQUE...)

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du Parc
Article : 25 - structure, organisation et moyens du Parc
Objectif 015 : gérer les moyens du Parc
Projet : CP5-P32-A01 Gérer les moyens du Parc
Priorité régionale : moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

Le parc de la Maison du Parc s'étend sur environ 6 ha et est ouvert au public comme support d'animations avec des groupes et également en libre circulation. Lieu de détente et espace pédagogique vitrine des actions expérimentales menées par ailleurs sur le territoire, le parc a fait l'objet d'aménagements spécifiques. Le Comité syndical a adopté dans sa séance du 13 novembre 2017, un bail emphytéotique avec le Département du Val d'Oise, confiant au Parc la gestion du domaine et de la Maison du Parc.

Le syndicat mixte dispose d'une équipe pluridisciplinaire technique, administrative et d'animation. Cette action permet d'équiper le personnel en bureautique, informatique, meubles, véhicules, etc...

3. Objectifs de l'action

Garder le domaine et la Maison du Parc en bon état, assurer la sécurité des visiteurs, accueillir des animations, du public y compris des écoles et des centres de loisirs dans de bonnes conditions
Fournir le matériel indispensable au bon fonctionnement des services, remplacer le matériel et les véhicules devenus caduques.

4. Echéancier

Date de début prévisionnelle : 01/07/2022
Demande de démarrage anticipé : non
Date de fin prévisionnelle : 30/12/2025

5. Descriptif de l'action

Cette fiche permettra de réaliser les travaux suivants dans le domaine, pour un montant de 52 500 € HT :

- gestion jardin du musée, vergers et haies,
- gestion étang et sa zone humide,
- pâturage des espaces de prairie et de sous-bois,
- gestion bassins d'épuration,
- murs d'enceinte,
- intérieur du château (plomberie, peinture...),
- travaux divers dans le domaine,
- restauration du ponton,
- acquisition de poubelles pour le tri, de jeux pour enfants...

Cette fiche permettra également l'acquisition de matériel informatique, bureautique, mobilier, matériel SIG..., pour un montant de 25 000 € HT.

6. Nature des dépenses

Gestion du jardin et l'étang, pâturage, gestion des bassins d'épuration, murs d'enceinte, intérieur du château, restauration du ponton... Acquisition de matériel informatique, de téléphonie, véhicules...

7. Moyens humains

La partie travaux est sous la responsabilité de la responsable ressources et management, avec l'aide du responsable de l'aménagement ou de l'architecte et de la gestionnaire du domaine.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 3 personnes, 0.30 ETP.

Ressources humaines externes prévisionnelles : plombier, chauffagiste, entreprise d'assainissement, peintre, maçon...

La partie acquisitions est sous la responsabilité de la responsable ressources et management et de la personne qui gère l'informatique.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 3 personnes, 0.40 ETP.

Ressources humaines externes prévisionnelles : société informatique et téléphonie, UGAP, JPG, concessionnaire auto...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas d'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
77 500 €	M.O. Parc	77 500 €

Plan de financement :

- Parc 77 500 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
0 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €	27 500 €

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin pour l'année 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : Convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin pour l'année 2022

CONTEXTE

Le territoire du Parc s'étend sur près de la moitié du Département du Val d'Oise et comprend 78 communes valdoisiennes. Depuis sa création en 1995, le Département du Val d'Oise a toujours soutenu et contribué à la réalisation des programmes d'actions et au développement du Parc.

Depuis 2015, le Conseil départemental a poursuivi son engagement auprès du Parc dans son programme d'actions dans le cadre des conventions transitoires (Région/Départements) dans l'attente de la contractualisation du Contrat de Parc 2015-2020.

En novembre 2017, le Conseil régional d'Ile de France a décidé de signer un contrat de Parc 2018-2020, tripartite avec l'Etat et le Parc, et de reprendre à sa charge la participation financière qu'apportaient les Départements du Val d'Oise et des Yvelines au fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et à son programme d'actions.

Considérant la nécessité d'assurer des actions spécifiques et de proximité sur la partie valdoisienne du territoire du Parc qui n'entreraient pas dans les priorités régionales, le Parc et le Conseil départemental du Val d'Oise ont envisagé de s'engager comme pour les années précédentes depuis 2018 dans une convention de partenariat et de financement bilatérale pour l'année 2022.

Le projet de convention s'inscrit dans le respect de la Charte du Parc. 2008-2019. Il doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée départementale le

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Dans ce contexte, les services départementaux et du Parc se sont rapprochés pour établir une programmation qui réponde aux besoins d'accompagnement des projets des collectivités locales, du territoire, d'une part, ainsi qu'aux études et recherches qui peuvent être menées sur le territoire et déclinées sur l'ensemble du Val d'Oise.

Les projets retenus appellent soit, une subvention départementale, soit un partenariat valorisé avec les services départementaux ou avec des partenaires du Département.

Cinq thèmes principaux se distinguent :

La connaissance et la préservation, des patrimoines naturels et paysagers,

Le développement des activités de pleine nature ; le développement des mobilités douces,

Le développement et la promotion du tourisme,

La culture, la mise en valeur des patrimoines culturels,

Les actions éducatives en direction du jeune public.

Les opérations retenues pour 2022 sont les suivantes :

- Reconstitution et finalisation de l'élaboration de fiches de conseil initiée en 2021 sur les aménagements et la qualité paysagère : 12 000 euros
- Dans la continuité de la résidence de création artistique « La Traversée du Vexin 2037 », conduite en 2021 dans un objectif de valorisation et de médiation du patrimoine paysager auprès des habitants il est proposé un programme d'animations visant à la découverte de cet itinéraire ; 4 000 euros
- Médiation et valorisation du site archéologique de Genainville : 8 000 euros
- Soutien aux musées et maisons à thème du Vexin : 25 000 euros
- Séances de cinéma en plein air saison 2022 : 31 000 euros
- Actions éducatives 2021-2022 en direction des collégiés du Val d'Oise : 20 000 euros.

Il faut préciser que la gestion des espaces naturels sensibles départementaux (ENS) continuera à être confiée au Parc. La démarche "Mieux vivre ensemble" qui mobilise les services sociaux du Département et plusieurs partenaires locaux, sera également poursuivie.

A noter, la mise en place avec les services départementaux de l'action culturelle et la DRAC, d'une résidence mission en 2022 et 2023 sur le thème du développement de projets artistiques et culturels favorisant le lien social en étroite collaboration avec la Fédération des Foyers Ruraux du Val d'Oise. Un renforcement du rapprochement entre les services départementaux de l'action culturelle et le Parc (notamment avec le Musée archéologique de Guiry en Vexin) est également poursuivi.

FINANCEMENT ET MODALITES DE LA CONVENTION

Pour financer ce programme d'actions, le Conseil Département propose une subvention de cent mille euros (100 000 €) répartie entre les opérations détaillées dans les fiches descriptives jointes au présent rapport.

Les modalités de règlement de la participation du Département du Val d'Oise seraient les suivantes :

- le versement d'un 1er acompte de 50 % de l'aide prévisionnelle du Département après approbation de la convention de financement et de partenariat par l'Assemblée départementale,
- le versement du solde du programme d'actions, sur la base et au prorata de la dépense constatée et certifiée par le Comptable Public et sur production, avant le 31 décembre 2021, d'un bilan des crédits consommés au cours de l'année écoulée ainsi qu'un rapport d'activités comprenant le bilan détaillé et le plan de financement définitif pour chacune des actions,
- les subventions qui n'auront pas démarré avant le 31 décembre 2020 seront caduques conformément à l'article 6 de la convention.

En conclusion, il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- le projet de convention de financement et de partenariat pour 2022 proposé ;
- les fiches descriptives des opérations retenues jointes en annexe du présent rapport.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



FICHE PROJET PNR VEXIN FRANÇAIS

RECONDUCTION ELABORATION DE FICHES SUR LES AMENAGEMENTS ET LA QUALITE PAYSAGERE

Charte du Parc : Axe 1 : Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines/renforcer la protection, la restauration et la gestion des patrimoines naturels, paysagers et des ressources et Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet territorial

P09-A03 : Sensibilisation des acteurs du territoire à l'évolution des paysages – Outils de sensibilisation

CONTEXTE

Depuis sa création, le Parc a développé de nombreuses actions en faveur de la qualité des aménagements des espaces publics, élément essentiel de la qualité des paysages : chartes paysagères, conseils directs aux communes, aux particuliers, aux aménageurs, avis sur projets, et plus récemment constitution de l'observatoire photographique des paysages.

Ces questions sont également au cœur des préoccupations du CAUE et des actions qu'il mène en synergie avec le Parc.

La Mission paysage (étude et médiation) engagée en 2019 et finalisée en 2021 avec le soutien du Département et de la DRAC Ile de France participe également de cette valorisation de la connaissance acquise avec les chartes paysagères et l'Atlas du paysage du Val d'Oise.

SITUATION INITIALE

Dans le cadre de ses missions, commissions, travaux d'études, conseils et avis, le Parc a développé une grande expérience de l'aménagement adapté à ce territoire à haute valeur patrimoniale et paysagère qu'est le Vexin français. Cette expérience se traduit par une importante collection d'images de références, de notes de conseils, d'avis, de croquis, d'études particulières qui traduisent la méthode que le Parc s'est forgée depuis sa création. Cette matière reste cependant très hétérogène, dispersée, peu accessible, difficile à transmettre au public et notamment aux élus.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de ce projet est donc de capitaliser et valoriser cette matière et cette expérience accumulée, la compiler, la mettre en forme claire et pédagogique de façon à pouvoir la diffuser. Cela doit permettre d'une part aux élus et au grand public d'accéder facilement à des principes et à des recommandations clairs et illustrés, mais également aux chargés de mission du Parc de s'appuyer sur des supports dédiés pour assurer leurs conseils au quotidien avec plus d'efficacité.

Une des finalités est également d'alimenter la plateforme départementale d'aide aux communes rurales, les exemples mis en avant dans le Vexin français pouvant aisément être transposés dans les autres communes rurales du Val d'Oise (il en est de même pour les publications du Parc Oise-Pays-de-France qui peuvent également bénéficier à toutes les communes rurales, dont les communes Vexinoises).

Enfin, ces outils pourront aider les communes dans la réflexion préalable à leurs projets d'aménagement, notamment dans le cadre des financements octroyés par le Département et la Région (Contrats Ruraux -COR et Contrats d'Aménagement Régional – CAR).

DESCRIPTIF DU PROJET – PARTENAIRES

L'élaboration de ces supports pédagogiques (fiches conseil) a été confiée au cabinet de paysagiste-concepteur « Vent de Terre » qui connaît bien les problématiques du territoire du Parc pour y conduire des projets publics ou privés, qui maîtrise à la fois les sujets de l'aménagement et des paysages mais également la communication et la rédaction d'outils et supports à mi-chemin entre visées professionnelles et grand public.

En 2020, une première fiche projet a été validée par le Conseil Départemental pour développer ces fiches conseil dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 25 000 euros. Le prestataire a été missionné avec un démarrage de la commande en septembre 2020.

Une première liste de thèmes abordés et de contenus a été déterminé par un groupe de travail interne élus/techniciens au regard des problématiques les plus fréquemment rencontrées. Ces thèmes, qui ont donné lieu à 10 pré-fiches sont les suivants :

- Valoriser les espaces publics ruraux
- Aménager une aire de stationnement
- Mettre en valeur les circulations douces
- Une conduite apaisée dans mon village
- Le végétal sur l'espace public
- L'eau, un patrimoine vivant
- Quels espaces récréatifs dans mon village
- Aménager avec la pente
- Le bon matériau pour le bon usage
- Le mobilier urbain

Un premier état intermédiaire (trame de contenu, visuels, images de référence) et une maquette graphique commune de ces fiches conseil (V0) ont été livrés en juillet 2021, mais ce travail nécessite encore d'être complété, étayé et partagé avec les partenaires techniques du Parc (Département, CAUE, Architecte de Bâtiments de France, Inspecteur des Sites) ainsi que testé auprès d'un panel d'élus plus large.

Selon les besoins exprimés par les partenaires et élus, certaines fiches pourront éventuellement être dédoublées.

RESTITUTIONS

La restitution finale se fera sous forme de fiches conseil illustrées de 4 pages en format PDF pour une large diffusion sur les sites internet des structures intéressées, dont la plateforme départementale des aides aux communes. La conception permet d'éditer ces fiches simplement aussi bien en format A5 (A4 plié) qu'en format A4 (A3 plié) selon les besoins.

INDICATEURS

Nombre de supports et / ou thèmes abordés, modalités de diffusion et valorisation. Nombre de consultations et téléchargement des différents supports.

BUDGET

25 000 euros en 2020, financement 100 % Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la convention bilatérale : fiche clôturée fin 2021 à hauteur de 12 600 €

Un budget de 12 000 € est sollicité en 2022 pour finaliser cette action

CALENDRIER

- Poursuite de l'élaboration des pré-fiches (passage de la V0 à une V1 stabilisée) : mars 2022
- Partage de la V1 aux partenaires (pour obtenir une V2) : mars à mai 2022
- Mise en test auprès d'élus de communes volontaires : juin-juillet 2022
- Prise en compte des tests et finalisation (compléments, corrections) : août-septembre 2022
- Livraison et facturation : fin septembre 2022

FICHE PROJET PNR VEXIN FRANÇAIS

PROGRAMME D'ANIMATIONS DE LA TRAVERSEE DU VEXIN

Charte du Parc

Axe 2 : promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité - article 15 - Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs
P23-A01 Création, entretien et valorisation des itinéraires pédestres et cyclables

CONTEXTE

Le Parc naturel régional du Vexin français et le Comité départemental de randonnée pédestre du Val d'Oise ont créé en 2021, un itinéraire pédestre d'une centaine de kilomètres reliant Auvers-sur-Oise à Mantes-la-Jolie intitulé « La Traversée du Vexin ». Cet itinéraire permet de prendre toute la mesure de la diversité des paysages du territoire : Paysages ouverts de grandes cultures sur le plateau, espaces boisés et fonds de vallées de la Viosne ou de l'Aubette, grands panoramas des coteaux et de la vallée de la Seine ...

SITUATION INITIALE

En 2021, dans un objectif de valorisation et de médiation du patrimoine paysager auprès des habitants, le Parc naturel régional du Vexin français en lien avec le Conseil départemental du Val-d'Oise s'est engagé dans une résidence de création artistique, « La Traversée du Vexin 2037 », portée par les artistes et paysagistes Emilie Gayet et Corène Caubel. Les artistes ont ainsi travaillé sur plusieurs points clés du Vexin français le long de cet itinéraire de randonnée (balade photo, cyanotype, linogravure, photocolage, conte kamishibai, installation d'un belvédère à Marines, ...). A l'issue de la résidence, un carnet de restitution a été édité mettant en valeur l'itinéraire de randonnée pour inviter les habitants, les randonneurs et les excursionnistes à la découverte paysagère et sensible des paysages

OBJECTIFS DU PROJET

Dans la continuité des actions engagées en 2021, le Parc souhaite en 2022 proposer aux habitants, aux excursionnistes et aux touristes un programme d'animations en proposant du mois de mars au mois d'octobre des randonnées (pédestres, cyclo, équestres, ...) accompagnées à la demi-journée ou à la journée pour faire connaître ce nouvel itinéraire et favoriser ainsi la découverte du patrimoine bâti et paysager.

DESCRIPTIF DU PROJET

En lien avec les acteurs locaux (Associations locales, Comités départementaux sportifs, ...) un programme d'animations sera élaboré pour promouvoir ce nouvel itinéraire auprès du grand public. Ces animations prendront la forme de balades accompagnées, balades contées, balades adaptées pour les personnes en situation de handicap ou de journées thématiques autour de la découverte de la faune, de la flore, du patrimoine bâti et paysager.

INDICATEURS

Les indicateurs retenus pour mesurer l'efficacité de cette opération sont le nombre de d'animations organisées et le nombre de participants.

BUDGET

Le budget prévisionnel est de 4 000 € financé à 100% dans le cadre de la convention PNR/ Conseil départemental du Val d'Oise.

CALENDRIER

Les animations seront organisées du mois de mars 2022 au mois d'octobre 2022.

FICHE PROJET PNR VEXIN FRANÇAIS

MEDIATION ET VALORISATION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE GENAINVILLE

CONTEXTE

Charte du Parc (Axe 1 : Maîtrise l'espace et conforter ses patrimoines – article 10 : identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique / Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité – article 15 : mettre en œuvre une politique locale de développement durable et de loisirs / Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet territorial – article 21 et 22 : développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine – renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable)

La protection et la valorisation des patrimoines ont été un objectif déterminant dans la création du Parc, objectif qui fonde et irrigue donc de nombreux points de la Charte du Parc. Parmi ces patrimoines, celui qui ressort de l'archéologie est particulièrement important puisqu'il permet d'envisager et de comprendre le territoire sur le temps long et ainsi d'ancrer les politiques actuelles.

Le site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville se compose notamment de vestiges monumentaux datant de la période gallo-romaine et a livré plus de 4000 objets. L'intérêt historique et architectural du site a justifié son classement au titre des monuments historiques les 9 août 1941 et 23 juin 1981.

Une convention de superposition de gestion au domaine public de l'Etat, visant à animer culturellement le site, identifie et précise les missions des différents services utilisateurs dont le Parc en tant que service en charge de la gestion et de la mise en valeur du site.

SITUATION INITIALE

Outre ce rôle de gestionnaire du site, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée en 2015 par la Commune de Genainville a par ailleurs transféré au Parc l'exécution du projet d'aménagement du bâtiment d'accueil et de recherche du site, dont il est également, et de fait, le gestionnaire. Mis en service en 2019, le bâtiment accueille la campagne de fouille annuelle de Cergy-Paris Université, les groupes de visiteurs guidés par le MADVO (une trentaine par an, essentiellement scolaires) ainsi qu'occasionnellement les groupes menés par les associations AEVA et APSAGE et enfin les artistes en résidence-mission DRAC avec le Parc et le Conseil départemental. Le bâtiment a été équipé sur les années 2019 et 2020 de matériel pédagogique (manipulation, maquette, écran).

Le bâtiment d'accueil et de recherche se veut le point de départ d'une plus large ouverture du site aux publics, tout en conservant les exigences de qualité des visites et de conservation d'un site archéologique fragile. Permettant l'accueil des publics et la conservation de matériel pédagogique, il constitue un véritable levier pour la médiation sur le site. Il est également un point de rencontre des différents partenaires culturels et scientifiques œuvrant sur le site.

Une programmation événementielle Parc-Pays d'art et d'histoire a été mise en place en 2021 sur le site archéologique et a rencontré une belle fréquentation malgré les contraintes sanitaires avec au total 180 personnes pour trois animations (week-end événementiel « à la Romaine », visite-enquête et visite-croquis). Cette programmation a fédéré les partenaires

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans la volonté du Parc de mettre en œuvre avec l'appui de ses partenaires une ouverture maîtrisée du site archéologique de Vaux-de-la-Celle au grand public.

En partenariat avec le Département du Val-d'Oise et le Musée archéologique du Val-d'Oise (MADVO), premier organisateur des visites sur le site, le projet vise à faire connaître et à valoriser le site auprès du public le plus large. Le but est de mener des actions de transmission et de médiation culturelle ainsi que de créer des outils de valorisation et d'interprétation du site (publication, numérique) permettant une compréhension et une appropriation facilitée par les publics locaux, touristiques et scolaires.

DESCRIPTIF DU PROJET – PARTENAIRES

Ce projet vise à mener une série d'actions culturelles sur le site des Vaux-de-la-Celle, en partenariat avec le Musée archéologique du Val-d'Oise, mais aussi les associations AVEA et APSAGe, et enfin l'équipe d'archéologues de CY Cergy-Paris Université responsable des fouilles.

Réalisation d'une petite programmation événementielle sur le site

D'une part il s'agira de proposer une programmation d'animations culturelles de trois à quatre dates sur le site avec par exemple : un week-end événementiel sur le modèle de celui mené en 2021 (140 participants) tourné vers le travail des archéologues et la présentation de leur métier et de leurs découvertes, un ou des ateliers dédiés au public familial, un jeu de piste-enquête proposant de découvrir le site de façon ludique... Cette programmation nécessitera la rémunération des intervenants (guides, autres intervenants...) ainsi que l'achat de petit matériel d'animation et d'atelier.

Edition d'une bande-dessinée sur le site en partenariat avec le MADVO

D'autre part, il s'agira, en concertation avec le MADVO, de prendre part à un projet de valorisation du site avec l'édition d'une bande-dessinée sur le site archéologique réalisée par les classes de 4^e du collège Roland Vasseur de Vigny dans le cadre de la résidence de l'artiste Mélanie Forné pilotée par le MADVO.

La bande dessinée sera éditée par le Parc à l'issue de la résidence et du travail de l'artiste : les contenus seront fournis fin 2022 à début 2023, pour une édition de la bande-dessinée au 2^e – 3^e trimestre 2023 entre 1000 et 3000 exemplaires.

L'édition de cette bande dessinée fait l'objet d'une convention signée entre le Parc, le MADVO et le SDAVO en septembre 2021. La bande-dessinée sera vendue à la boutique du MADVO ainsi que celle du musée du Vexin français, des exemplaires seront remis gratuitement aux élèves et aux partenaires.

RENDUS

- Programme d'animations culturelles à destination d'un public varié (week-end événementiel et visites familiales)
- Bande-dessinée sur le site archéologique éditée en 2023, tirages prévus entre 1000 et 3000 exemplaires.

INDICATEURS

- Nombres de visiteurs accueillis sur le site lors des événements du Parc + retours de satisfactions et retours des médiateurs et intervenants sur le site
- Nombre de personnes touchées par le projet de bande-dessinée et sa publication + retours qualitatifs sur ce projet

BUDGET

Estimation à 8 000 € pour la participation à la publication d'une bande dessinée par le MADVO (7000 € maximum à l'appui de la convention), la création d'une programmation culturelle avec mise en œuvre de supports de communication (brochures), rémunération des intervenants (guide, intervenants...), achats de petits matériel.

CALENDRIER

- Conception et communication de la programmation culturelle sur le site – 1^{er} trimestre 2022
- Réalisation des animations culturelles sur le site (week-end événementiel en juillet + quelques autres visites) – 2^e, 3^e voire 4^e trimestre 2022
- Suivi de la résidence artistique pilotée par le MADVO avec le collège de Vigny – 1^{er} au 3^e trimestre 2022
- Suivi de la mise en forme de la bande-dessinée réalisée par l'artiste Mélanie Forné à l'issue de sa résidence – 3^e et 4^e trimestre 2022
- Edition de la bande-dessinée réalisée par Mélanie Forné et les élèves du collège de Vigny – 1^{er} au 3^e trimestre 2023

FICHE PROJET PNR VEXIN FRANÇAIS MUSEES ET MAISONS A THEMES DU PARC – ANNEE 2022

CONTEXTE

Charte du Parc (Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité – article 19 – favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires / Axe 3 : mettre l'homme au cœur du projet territorial – articles 21 et 22 Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine – renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable)

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire.

A travers des approches différentes et des thématiques complémentaires, le réseau des musées et maisons à thèmes exprime l'histoire de la société rurale vexinoise, son évolution au cours des siècles et les relations que l'Homme entretient avec son environnement. Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

SITUATION INITIALE

Les 3 maisons à thèmes (musée de la Moisson, maison du Pain et moulin de la Naze-maison de la Meunerie) accueillent en temps normal plus de 10 000 visiteurs chaque année.

Essentiellement tournés vers le public scolaire, les sites organisent également des expositions et animations destinées au grand public certains week-ends.

Le Parc octroie depuis plusieurs années un soutien à ces maisons à thème pour la réalisation de leurs animations et l'accueil des groupes (notamment scolaires), l'organisation de leurs événements tels la Fête de l'Epouvantail au musée de la Moisson, la Fête de l'Epiphanie à la maison du Pain ou la journée des Moulins au Moulin de la Naze.

Durement touchés par la crise sanitaire, fermés plusieurs mois dans l'année et n'ayant pu accueillir que ponctuellement le public scolaire, les sites font face aujourd'hui à d'importantes difficultés de fonctionnement.

Il est donc proposé de reconduire le soutien accordé par le Département en 2021 dans l'attente des résultats de l'étude financée par le Département et lancée en fin d'année 2021 sur les pistes de mutualisation et de synergies possibles, voire de redéfinition de contenus.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif est de poursuivre le soutien à ces trois sites afin de garantir leur pérennité, notamment les postes dédiés pour la maison du Pain et le musée de la Moisson. Ce soutien leur permettrait également de relancer une dynamique de visites et d'événementiels.

Il s'agira d'établir des conventions de partenariat pour les projets pédagogiques et culturels de ces structures avec une participation du Parc via le financement du Département à hauteur d'un budget global de 25 000 €. Le montant par site sera étudié en fonction de l'implication de chaque commune gestionnaire dans le projet 2022 de chaque équipement.

DESRIPTIF DU PROJET – PARTENAIRES

La maison du Pain est ouverte du lundi au vendredi pour l'accueil de groupes scolaires, associatifs et familiaux.

Les locaux permettent d'accueillir des groupes de 30 enfants maximum et leurs accompagnateurs (1 adulte pour 8 enfants).

Le week-end l'équipement est également ouvert sur rendez-vous pour les animations de groupes associatifs ou pour le public familial.

Sur l'année 2019, la maison du pain a accueilli 4 125 personnes, dont 3 332 enfants. (2020 et 2021 n'étant pas représentatives de la fréquentation de l'équipement)

Animation type lors de l'accueil de groupes scolaires :

- Présentation du contexte de création de l'équipement, territoire Vexin et action du PNR,
- Visionnage d'une vidéo sur le cycle "Blé-farine-pain"
- Explication de la composition d'un grain de blé. Explication et démonstration de la récolte, de l'égrenage et du nettoyage du blé grâce aux outils présents dans le musée
- Explication et démonstration des étapes de la fabrication de la farine en fonction des époques et des civilisations
- Explication du processus de fabrication du pain et façonnage et pétrissage de pâtons de pains individuels
- Dégustation de pains du boulanger du village de Commeny.

Lorsque les sorties scolaires se composent de 2 classes, il est proposé une Route du Blé, soit un groupe le matin au musée de la moisson à Sagy et un à la maison du pain à Commeny et inversement de groupe l'après-midi.

En ce qui concerne l'événementiel du site, la maison du pain propose chaque année :

- Une exposition de fèves de janvier à juin,
- Une bourse aux échanges de fèves en janvier,
- La participation aux journées européennes du Patrimoine en septembre,
- Des ateliers famille (3 dates sur l'année pendant les week-ends des vacances scolaires).

Le musée de la Moisson est ouvert en semaine sur rendez-vous et le dimanche de 14h à 18h de fin mars à fin octobre (fermé en juillet-août).

Tous les publics sont accueillis mais une attention particulière est portée au public scolaire.

En 2019, il a accueilli 2 877 enfants, 109 personnes en groupes adultes et 1 465 individuels (dont 1 260 personnes à l'occasion de la Fête de l'Épouvantail) soit un total de 4 451 visiteurs. (2020 et 2021 n'étant pas représentatives de la fréquentation de l'équipement)

Le projet pédagogique et culturel de la structure est de présenter les mutations techniques et sociales de la production céréalière dans le Vexin, ainsi que la vie quotidienne et professionnelle du début du 20^è siècle, par des espaces thématiques

Les animations pédagogiques proposées comprennent, au choix :

- De la ferme à l'assiette,
- Découverte des céréales,
- Animation culinaire,
- Visite guidée par un membre de l'association des Moissonneurs pour les groupes adultes.

En ce qui concerne l'événementiel du site, le musée de la Moisson propose chaque année :

- Fête de l'épouvantail en mars,
- Pâques au musée (visite de la collection grâce à un livret-jeu),

- Nuit des musées en mai,
- Animation "chasse au trésor" en juin,
- La participation aux journées européennes du Patrimoine en septembre,
- Halloween en famille, en octobre.

Le moulin de la Naze est ouvert les samedis de 14h à 18h et dimanches de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Du lundi au vendredi, les groupes scolaires et adultes peuvent être accueillis sur rendez-vous. Le site appartient à la commune de Valmondois et est géré par l'association "Les amis du moulin de la Naze" qui s'occupe de la programmation culturelle et des visites pour les groupes en semaine. Les animations sont assurées par les bénévoles de l'association.

En 2019, le moulin de la Naze a accueilli 1993 visiteurs (contre 2315 en 2018) dont 396 enfants (contre 304 en 2018). *(2020 et 2021 n'étant pas représentatives de la fréquentation de l'équipement)*

Animation type lors de l'accueil de groupes scolaires :

- Présentation du moulin, du métier de meunier, du circuit de fabrication de la farine (parcours-enquête sur le site),
- Observation de la maquette,
- Atelier engrenages,
- Film "la vie quotidienne du meunier" / film "Du blé au pain".

Des animations thématiques sont proposées (le patrimoine, les énergies renouvelables, l'eau, les savoir-faire ancestraux) et pour que le groupe puisse passer la journée entière sur le site, une balade le long du Sausseron est proposée, soit accompagnée par un guide de l'association, soit sous forme de rallye photo à réaliser en autonomie. Des livrets-jeux pour les scolaires sont aussi disponibles pour une visite spécifique des expositions temporaires.

En ce qui concerne la programmation culturelle du moulin, plusieurs expositions artistiques sont présentées sur l'année, au premier étage et le moulin participe également à des journées événementielles :

- Journées des jardins en juin,
- Journées européennes du Patrimoine en septembre,
- Journée de la Pomme en novembre.

RENDUS

- Accueil des groupes scolaires et des groupes adultes
- Organisation d'un programme culturel pour chaque site comprenant journées d'animations grand public, ateliers, spectacles, visites

INDICATEURS

- Nombre de visiteurs par site
- Taux de satisfaction des visiteurs
- Nombre d'événements organisés

BUDGET

25 000 € à répartir entre les 3 sites

CALENDRIER

- Janvier 2022 : Rédaction et signature des conventions de partenariat
- Sur l'année 2022 : accueil des groupes et des individuels par les 3 sites et réalisation de leur programme événementiel
- Janvier 2023 : versement du soutien suite à la transmission du bilan d'activités de chaque site

FICHE PROJET PNR VEXIN FRANÇAIS SEANCES DE CINEMA EN PLEIN AIR 2022

CONTEXTE

Charte du Parc (Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité – article 19 – favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires)

SITUATION INITIALE

Dans le contexte de crise sanitaire, le Parc naturel régional du Vexin français a mis en place pour l'été 2021 dans les communes du Parc des séances de cinéma en plein air destinées aux habitants du territoire, des villes portes, des visiteurs/touristes de passage.

Il s'agissait pour le Parc à la fois de pouvoir contribuer à l'animation locale, de proposer une animation rentrant dans le cadre des protocoles sanitaires, et de faire connaître le Vexin français en tant que terre de tournages de films.

Suite à un appel à candidatures à l'ensemble des communes du territoire, sur les 16 candidatures reçues 7 communes ont été choisies pour accueillir une séance.

La fréquentation du public a été très satisfaisante malgré des conditions climatiques peu favorables sur le mois de juillet et le renforcement des mesures sanitaires à partir de fin août (pass sanitaire). 690 spectateurs accueillis au total sur les 7 séances.

L'opération a permis l'implication des communes accueillantes qui ont proposé des animations complémentaires en amont de la séance (concert, exposition, food truck, buvette...) et ainsi favoriser la vie locale.

Cette première opération cinématographique a permis de nouer un partenariat réussi entre le Parc, le Conseil départemental du Val d'Oise (Mission Images et service communication), l'association Ecrans Val d'Oise, l'association Pact en Vexin, Utopia et l'association Contrechamps des Yvelines ; permettant notamment de mutualiser les différentes programmations sur le territoire et la communication.

OBJECTIFS DU PROJET

Le Parc naturel régional du Vexin français a pour objectif de renouveler cette opération pour l'été 2022, au vu du succès rencontré en 2021 et des nouvelles demandes des communes du territoire (rappel : suite à l'appel à candidatures lancé par le Parc : 16 candidatures reçues en 2021, 7 retenues au regard du budget dédié).

Cette nouvelle opération a vocation à poursuivre et renforcer le partenariat noué avec les partenaires engagés en 2021 : Conseil départemental du Val d'Oise, l'association Ecrans Val d'Oise, l'association Pact en Vexin, Utopia et l'association Contrechamps des Yvelines.

DESCRIPTIF DU PROJET – PARTENAIRES

Le Parc proposera à l'ensemble des communes du territoire (98 communes) un nouvel appel à candidatures pour l'accueil d'une séance de cinéma en plein air sur la période du 1^{er} juin au 20 septembre 2022.

Les communes seront invitées à proposer une/des animations complémentaires afin de contribuer à l'animation locale et s'engagent à verser une somme forfaitaire de 500€ pour l'accueil s'une séance (établissement de conventions de partenariat).

Choix de la programmation à étudier : films tournés sur le territoire (choix 2021) ou programmation plus large ?

RENDUS

Programmation et organisation de 8 à 10 séances sur des communes valdoisiennes

Projet d'accueillir 3 séances sur des communes yvelinoises, sur un budget dédié de 8000 € sollicité auprès du Département des Yvelines

INDICATEURS

- Nombre de spectateurs accueillis
- Satisfaction du public

BUDGET

Budget de 31 000 €

Estimation à 2500 € la séance comprenant la prestation de l'opérateur cinématographique (projection, matériel, déplacement, installation, démontage, droits de diffusion des films) sans la location de transats (option)

+

Communication globale de l'opération : conception graphique, impressions, encart presse, diffusion...

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidature : janvier 2022
- Réception des candidatures : fin février
- Comité de sélection pour choix des communes candidates : début mars
- Choix du prestataire
- Été 2022 : du 1^{er} juin au 20 septembre

CONTEXTE

- *Charte du Parc Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet territorial – articles 22 : renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable)*
- *La mission Education à l'environnement et au territoire a été primordiale dès la première Charte du Parc. Ceci s'est traduit concrètement par la signature d'une convention avec l'Education Nationale, renouvelée régulièrement depuis.*
- *80 projets en direction des établissements scolaires et des accueils de loisirs du territoire et des villes-portes sont ainsi menés chaque année sur des thématiques en lien avec les enjeux du territoire et liés au contexte global. Ce travail du Parc est aujourd'hui pleinement reconnu envers le jeune public.*

SITUATION INITIALE

Pour développer une véritable culture environnementale auprès du jeune public, un programme annuel est proposé à l'ensemble des établissements scolaires et des structures de loisirs du territoire et des villes-portes. Ce programme s'adresse aux enseignants et aux animateurs volontaires dans leur structure sur des thèmes annuels prioritaires quant aux missions du Parc.

Le Parc met ainsi en œuvre des projets fédérateurs en prise directe avec le territoire et avec des acteurs très divers. Les thématiques s'inscrivent dans les programmes de l'Éducation nationale et correspondent à un sujet, un projet ou une préoccupation partagés par le territoire.

Chaque projet accompagné comprend 4 à 6 demi-journées d'intervention favorisant des approches scientifiques, ludiques, sensibles et artistiques. Le programme est réparti sur l'année scolaire. Après une phase d'immersion dans le milieu de proximité, vont alterner animation en salle et/ou sur le terrain, des recherches documentaires sur le thème, des visites de sites naturels et culturels. Les interventions sont assurées par l'équipe éducative du Parc et des associations et indépendants (association la ferme d'Ecancourt, le club pour la nature de la vallée du Sausseron, l'association la Source-Villarceaux...).

Par ailleurs, à l'issue de l'année scolaire, les établissements du primaire et du secondaire en projet avec le Parc sont invités à présenter leurs travaux au cours des journées éco-citoyennes organisées courant juin. Chaque année environ 50 classes et 1200 jeunes participent aux trois journées...

OBJECTIFS DU PROJET

- Permettre aux jeunes de découvrir et de s'approprier son territoire
- Appréhender la complexité des enjeux du territoire
- Pouvoir agir en citoyen responsable

DESCRIPTIF DU PROJET

Sur l'année scolaire 2021/2022, le Parc propose, à la fois, d'accompagner les projets des établissements scolaires et les projets des structures éducatives dans le cadre des vacances apprenantes.

Les classes des collèges du Val d'Oise inscrites dans un projet avec le Parc en 2021/2022 sont :

- Deux classes (6ième et SeGPA 6ième) du collège les Hautiers à **Marines** pour un projet d'Aire Terrestre Educative.
- Accompagnement des écodélégués du collège Claude Monet à **Magny-en-Vexin** pour un projet autour des pollinisateurs sauvages.
- Deux classes de 5ème du collège Frania Eisenbach Haverland à **Menucourt** pour un projet sur la rencontre d'un artisan et la découverte de son activité
- Deux classes du collège Rolland Vasseur à **Vigny** sur un projet intitulé « Les herbes sauvages : des mauvaises herbes ? »
- Une classe de 6ème du collège Rosa Bonheur à **Bray-et-Lu** pour un projet sur l'éco-citoyenneté et l'engagement des élèves
- Trois semaines, intitulées « Léz'art » dans trois collèges différents (Marines, Bray-et-Lu et Magny-en-Vexin) mêlant approches scientifiques et artistiques, avec la présence d'un référent de l'Education nationale, pour mener un projet en lien avec le territoire avec des élèves en difficultés sur les apprentissages scolaires.

Les intervenants dans les projets sont les animateurs et des techniciens du Parc, des animateurs des structures du réseau des partenaires du Parc. Des temps d'échanges et de formation sont organisés entre les animateurs pour faciliter les échanges de pratique et la montée en compétence.

Par ailleurs, les classes seront invitées à restituer leurs travaux au cours des journées éco-citoyennes. Ces journées ont pour objectifs de permettre aux enfants de valoriser et partager leur projet avec d'autres classes. Les classes exposeront et animeront un stand par la mise en place de quizz, défis sportifs, jeux liés à leur projet. 2022 sera la 13ème édition des journées éco-citoyennes, qui se dérouleront fin-juin, avec pour la 6ème fois, la présence de classes de collèges.

La fiche d'opération permettra :

- La prise en charge financière des intervenants dans les projets des classes de collèges du département du Val d'Oise.
- La prise en charge financière des transports des classes et la location des barnums, lors des journées écocitoyennes en juin 2022.
- L'achat de matériel et outils pédagogique nécessaires à la réalisation des ateliers.
- La prise en charge de temps d'échanges et de formation des animateurs du réseau des partenaires.
- La prise en charges des intervenants scientifiques et artistiques dans le cadre des vacances 'Léz'art »

INDICATEURS

Les indicateurs retenus pour mesurer l'efficacité de cette opération sont le nombre de classes accompagnées dans les projets, le nombre de classes participant aux journées écocitoyennes et l'achat du matériel pédagogique.

BUDGET

Le budget prévisionnel est de 20 000 € financé à 100% dans le cadre de la convention PNR/ Conseil départemental du Val d'Oise.

CALENDRIER

Début des actions éducatives novembre 2021. Facturation fin novembre 2022.

Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Désignation des représentants du Parc dans les organismes et commissions extérieurs

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : Désignation des représentants du Parc dans les organismes et commissions extérieurs

Suite aux élections départementales et régionales, il convient de désigner des représentants dans certains organismes partenaires du Parc :

Organismes	Représentants Parc	
	Titulaires	Suppléants
Agence régionale de la biodiversité IDF(ARB)		Michel RICHARD
Agence régionale énergie climat (AREC)	Benjamin DEMAILLY	
Association « Construire en chanvre en Ile-de-France »		Joëlle VALENCHON
Association pour un développement agricole durable en Seine Aval (ADADSA)		
Association Vexin Insertion Emploi		Olivier DESLANDES
Comité de pilotage de la vallée de l'Epte	Benjamin DEMAILLY	
Comité de gestion de la Réserve naturelle régionale de Limay	Emeric DE ROBIEN	
Comité de pilotage des chiroptères	Martine PANTIC	
Comité Régional Trame Verte et Bleue		Martine TELLIER
Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Commeilles-en-Vexin		Jean LORINE
Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) des carrières Calcia à Gargenville et Compagnie des Sablières de la Seine (CSS) à Saint-Martin-la-Garenne	- Cédric GUILLAUME - Emeric DE ROBIEN	- Joëlle VALENCHON -
Commission agro-écologie (CAE)		Jean LORINE

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc



Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Nouvelles aides économiques

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Thibault HUMBERT

Objet : Nouvelles aides économiques

Le Parc souhaite renforcer son dispositif d'aide aux acteurs économiques présents sur le territoire qui repose actuellement sur l'Opération collective de modernisation de l'artisanat (Ocma) et sur les aides accordées aux artisans d'art exposant sur les principaux salons d'Ile-de-France.

Dans cette perspective, de nouvelles aides financières sont proposées :

- « Aide à l'investissement pour les métiers d'art » : l'objectif est de permettre aux artisans d'art référencés d'investir et d'aider les associations d'artisans d'art. Pour le matériel et les travaux d'aménagement de l'atelier, le taux de l'aide est de 40% pour un montant subventionnable de 6 000 € (plafond : 15 000 €). Pour la signalétique, le taux de l'aide est de 80% pour un montant subventionnable de 2 400 € (plafond : 3 000 €).
- « Plateforme de distribution de produits locaux » : l'objectif est de soutenir financièrement les investissements portés par les différents acteurs intervenant dans la filière alimentaire locale pour une meilleure distribution sur le territoire des produits locaux. Le taux de l'aide est de 40% pour un montant subventionnable de 30 000 € (plafond : 75 000 €).
- « Appui aux porteurs de projets de Tiers-lieux » ; l'objectif est de renforcer la pérennité des projets en proposant une participation financière du Parc au parcours d'incubation et de professionnalisation des porteurs de projets. Le taux de l'aide est de 80% pour un montant subventionnable de 4 000 € (plafond : 5 000 €).
- « Participation au programme d'actions des associations de professionnels » : l'objectif est d'aider les associations de professionnels artisans, commerçants, entreprises, services de proximité, artisans d'art ainsi que les réseaux d'entreprises à se créer et à se développer sur le territoire. Le taux de l'aide est de 70 % pour un montant subventionnable de 3 500 € (plafond : 5 000 €).
- « Aide à l'installation pour les porteurs de projets » : l'objectif est de réduire le coût d'installation et d'équipement initial à la charge des porteurs de projets. Le taux de l'aide est de 50 % pour un montant subventionnable de 10 000 € (plafond : 20 000 €).
- « Accompagnement des entreprises pour faire face à la crise sanitaire » : l'objectif est de soutenir financièrement les entreprises touchées par la crise sanitaire. Le taux de l'aide est de 80% pour un montant subventionnable de 12 000 € (plafond : 15 000 €).

Afin de pouvoir répondre aux demandes dans un délai restreint, je vous propose que le Comité syndical délègue à la Commission d'attribution des aides l'instruction des dossiers de demande de subvention et délègue au Président la notification des aides aux bénéficiaires.

Pour ce faire, il conviendra de renforcer la commission d'attribution des aides, actuellement composée de 2 titulaires et de 2 suppléants.

La Commission d'attribution des aides sera dorénavant composée :

- de 5 membres titulaires, membres de la Commission développement,
- de 3 membres suppléants, membres de la Commission développement,
- du responsable du pôle développement,
- d'un technicien des chambres consulaires,
- Si nécessaire, de toute autre personne dont la présence est jugée utile pour donner un avis technique et/ou un avis d'attribution de l'aide.

Ont fait acte de candidature pour faire partie de la Commission d'attribution des aides :

Au titre de membres titulaires :

- M. Dominique Porte, Wy-Dit-Joli-Village, actuel président de la Commission,
- Mme Beatrice Bellabas, Parmain,
- M. Olivier Deslandes, Génicourt,
- Mme Elisabeth Dufour, Le Bellay-en-Vexin,
- M. Jérôme Olivier, Neuilly-en-Vexin.

Au titre de membres suppléants :

- M. Philippe Vandeputte, Chérence,
- M. Patrick Premel, Ronquerolles,
- Mme Flore Gambier, Vétheuil.

Je vous invite à bien vouloir :

- adopter les nouvelles aides,
- déléguer à la Commission d'attribution des aides l'instruction des dossiers de demande de subvention,
- valider la nouvelle composition de la Commission,
- désigner les nouveaux membres de cette Commission,
- déléguer au Président la notification des aides aux bénéficiaires.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Prorogation de la stratégie de développement du tourisme et des loisirs



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Capucine FAIVRE

Objet : Prorogation de la stratégie de développement du tourisme et des loisirs 2017 - 2021

Après les trois premiers plans d'actions mis en œuvre entre 2001 et 2016, une stratégie de développement du tourisme et des loisirs a été élaborée pour la période 2017-2021 en lien avec l'ensemble des membres du Conseil d'exploitation de Cap Tourisme et les différents partenaires du Parc. Elle a été adoptée lors du Comité syndical du 27 mars 2017. Elle intègre les grandes orientations de la Charte du Parc validée en 2008 et reprend les principes de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Elle s'articule autour de 6 axes :

- Axe 1 : Animer, développer et mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Axe 2 : Valoriser les acteurs publics et privés intégrant les principes du développement durable dans leurs activités ;
- Axe 3 : Développer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement ;
- Axe 4 : Améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics ;
- Axe 5 : Assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du Vexin français pour renforcer l'attractivité de la destination ;
- Axe 6 : Gouvernance, partenariats et observation touristique.

En attendant la définition d'une nouvelle stratégie qui reprendra les mesures et les dispositions de la prochaine Charte du Parc en cours d'élaboration, il est proposé de proroger celle-ci et le plan d'actions associé tout au long de la période de la révision de la Charte.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-François RENARD

Objet : Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc se sont conjointement engagés, depuis début 2020, dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec pour objectif d'accompagner le territoire dans la transition agricole et alimentaire. Ce projet vise à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Il implique donc l'ensemble des acteurs du territoire : les agriculteurs, les habitants, les entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, les collectivités et les services de l'Etat, les organismes techniques, de développement, de recherche et d'enseignement, les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'inscrit dans le cadre des Plans Climat respectifs des deux collectivités.

1- PROGRAMME D' ACTIONS DU PAT CERGY-PONTOISE VEXIN FRANÇAIS

Le PAT Cergy-Pontoise Vexin français s'appuie sur un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, élaboré en concertation avec les parties-prenantes du projet, dont les enjeux ont été validés avec les partenaires et partagés avec les habitants début 2021.

Cinq ambitions principales seront portées par le PAT :

Ambitions / Objectifs politiques	Sous objectifs
Une agriculture ancrée dans son territoire	Adaptation au changement climatique
	Diversification des exploitations vers des modèles économiques viables (élevage, protéines végétales, maraîchage...)
	Installation/transmission agricole (hors cadre familial ou non)
	Identifier, pérenniser et sécuriser la vocation agricole du foncier et faciliter son accès agricole
Vers la transition des systèmes agricoles pour préserver la qualité des ressources (eau, sol biodiversité, air...) et de la santé	Inciter les agriculteurs au changement de pratiques par la création de filières de valorisation alimentaire
	Atténuation du changement climatique
Soutien à la création de filières locales	Favoriser l'accès / soutenir la mise en place d'outils de transformation de proximité
	Favoriser la mutualisation de la logistique des circuits-courts
	Structuration d'une stratégie de développement des circuits de commercialisation des produits locaux accessibles et viables, générateurs de valeur pour l'amont agricole
Développement d'une restauration collective locale et accessibilité à une alimentation saine/de qualité	Introduction de produits locaux en restauration scolaire
	Education au goût et à la santé
	Accès à une alimentation saine auprès des populations fragiles
Former et créer des emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation	Accompagner les professionnels à la création d'emploi. Développement d'opportunités d'activités (agriculture, transformation, logistique...)
	Accompagner la création de formations répondants au besoins des professionnels (salariés – encadrants)
	Communiquer/promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'alimentation

Des ateliers de travail ont été organisés en juin dernier pour co-construire le programme d'actions autour de ces ambitions. Une trentaine d'actions ont ainsi été identifiées pour être menées à court, moyen et long termes et présentées au Comité de suivi technique du projet pour avis.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du PAT, la CACP et le Parc se chargent de l'animation, du déploiement et du suivi du projet. Les différentes actions seront portées par les partenaires territoriaux suivant leurs domaines de compétence.

Ainsi, parmi ces actions (cf. Annexe), 21 concernent directement le territoire du Parc :

- 7 sont portées directement par le Parc,
- 7 sont co-portées par le Parc et la CACP,
- 7 sont portées par des partenaires, collectivités, entreprises et autres structures.

2- APPEL A PROJETS FRANCE RELANCE « AMPLIFICATION DES PAT »

Afin de bénéficier de financement pour l'engagement des premières actions du projet, le Parc, en partenariat avec la CACP, ont répondu à l'appel à candidatures 2021 « Actions d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux », Mesure 13 B du Plan France Relance. La CACP porte la candidature à l'Appel à projets et se charge de la coordinatrice administrative et financière du projet présenté par les deux collectivités.

Une sélection d'actions court et moyen termes (2022-2024), inscrites dans le programme d'actions du PAT, a été présentée dans la candidature pour un montant prévisionnel global de 309 692 € HT (335 090 € TTC), dont 106 440 € HT (120 978 € TTC) en portage par le Parc et 39 850 € HT (47 820 € TTC) en co-portage avec la CACP suivant le plan de financement. Le financement de l'Appel à projets étant au maximum de 40% des dépenses HT, la subvention accordée au projet global s'élèverait à 123 877 €.

Le restant à charge pour le Parc sur ce projet serait alors de 94 342 € (Annexe 1).

3- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France a été associée au projet dès son démarrage, en participant notamment aux Comités de suivi technique et Comité de pilotage élargi, à l'élaboration du diagnostic partagé du territoire et à la co-construction du programme d'actions. Le Parc et la CACP souhaitent maintenant renforcer l'engagement de la Chambre d'agriculture dans la mise en œuvre du PAT, en le formalisant dans le cadre d'une convention qui définit les modalités de ce partenariat tripartite.

Celui-ci se traduira par des interventions de différentes natures pour la mise en œuvre des premières actions en 2022 :

- Relais d'information, actions de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs et producteurs des deux territoires ;
- Appui au déploiement des dispositifs d'accompagnement dans les domaines couverts par le projet (installation, transmission, diversification agricole et filières agroalimentaires, transition agro-écologique...);
- Renforcement des échanges entre les techniciens de la Chambre d'agriculture, du Parc et de la CACP, pour le partage d'information et l'expertise technique.

L'intervention de la Chambre d'agriculture se portera à 16,5 jours sur 12 mois, à compter de la signature de la convention, pour un montant de 15 000 € TTC, dont le financement est pris en charge à parts égales entre la CACP et le Parc.

DECISIONS

Pour engager le PAT Cergy-Pontoise Vexin français, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :




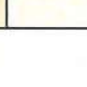





- Valider le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français,
- Valider la candidature à l'appel à projets France Relance Mesure 13B 2021 « Amplification des PAT » et son plan de financement,
- Etablir la convention entre la Chambre d'agriculture, la CACP et le Parc,
- Renouveler la convention cadre entre le Parc et la CACP, pour la mise en œuvre du PAT, définissant les nouvelles modalités de partenariat entre les deux collectivités qui tiennent compte de l'avancée du projet.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur toutes ces mesures et m'autoriser à finaliser et signer tous documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



ANNEXE 1 – Programme d'actions prévisionnel - PAT Cergy-Pontoise Vexin français

AMBITION		Sous objectifs		
Une agriculture ancrée dans son territoire	Adaptation au changement climatique			
	Diversification des exploitations vers des modèles économiques viables (élevage, protéines végétales, maraîchage...)			
	Installation/transmission agricole (hors cadre familial ou non)			
	Identifier, pérenniser et sécuriser la vocation agricole du foncier et faciliter son accès agricole			
ACTIONS		Périmètre	Maitre d'ouvrage	Temporalité
	Diagnostic ciblé à l'échelle du Vexin, puis de la CACP (optionnel), des exploitations à transmettre dans les prochaines années.	PNR (CACP)	PNR (CACP)	CT
	Mobilisation les ressources et assistance de l'ensemble des structures accompagnant à l'installation/transmission / Accompagnement des exploitations à la transmission en amont	PAT	PNR/CACP	CT
	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'espaces-test agricoles et d'outils d'agro-transformation	CACP (PNR)	CACP	CT
	Accompagnement à l'insertion paysagère dans le cadre de travaux de diversification	PNR	PNR	R
	Etude des potentialités de diversification des productions agricoles et alimentaires, animales et végétale, en fonction de l'adaptation au changement climatique et accompagnement des exploitants dans le cadre de développement, installation et transmission	PAT	PNR/CACP	CT
	Soutien et développement des filières d'élevage	PNR	PNR	MT
	Mise en place d'une cellule d'animation foncière en partenariat avec la SAFER et le regroupement de représentants agricoles, collectivités, OPA	PAT	PNR/CACP	MT
	Diagnostic foncier opérationnel (localisation de terrains, identification des propriétaires, caractéristiques agronomiques et écologiques).	PAT	CACP (PNR)	CT (MT)
	Appui au portage foncier des collectivités pour faciliter l'installation agricole / Incitation et appui au portage foncier	CACP	CACP	MT
AMBITION		Sous objectifs		

<p>Vers la transition des systèmes agricoles pour préserver la qualité des ressources (eau, sol, biodiversité, air...) et de la santé</p>	<p>Inciter les agriculteurs au changement de pratiques par la création de filières de valorisation alimentaire</p> <p>Atténuation du changement climatique</p>		
<p>ACTIONS</p>			
<p>Accompagnement des producteurs à la certification environnementale, voire à la conversion en AB</p>	<p>PAT</p>	<p>PNR/CACP</p>	<p>MT/CT</p>
<p>Poursuite des dispositifs agro-environnementaux sur le territoire (MAEC, PSE)</p>	<p>PAT</p>	<p>PNR, CARIF Synd. AAP</p>	<p>R</p>
<p>Suivi de l'évolution de l'impact et l'adaptation des filières par rapport au changement climatique</p>	<p>PAT</p>	<p>CEV</p>	<p>LT</p>
<p>Réalisation de diagnostics carbone (mesure Plan de Relance)</p>	<p>PAT</p>	<p>CARIF, Coopératives</p>	<p>CT</p>
<p>Maintien des trames herbacées agricoles via les cheminements identifiés au PLU (CACP)</p>	<p>CACP</p>	<p>CACP</p>	<p>MT</p>

Temporalité

CT : court terme (1 à 2 ans)

MT : moyen terme (± 3 à 5 ans)

LT : long terme (> 5 ans)

R : Actions déjà menées réaffirmées dans le PAT

Sous objectifs			
AMBITION Soutien à la création de filières locales	Favoriser l'accès / soutenir la mise en place d'outils de transformation de proximité		
	Favoriser la mutualisation de la logistique des circuits-courts		
	Structuration d'une stratégie de développement des circuits de commercialisation des produits locaux accessibles et viables, générateurs de valeur pour l'amont agricole		
ACTIONS	Périmètre	Maitre d'ouvrage	Temporalité
Etude de faisabilité d'un lieu de valorisation des invendus et invendables de la plaine de Cergy	CACP	Quelle Terre demain ?	MT
Dynamisation de la filière Blé Farine Pain en accompagnant les projets des Moulins Familiaux	Ile-de-France	Moulins de Chars	CT
Etude d'une stratégie logistique de développement des circuits courts de proximité sur le Vexin	PNR +	PNR	CT
Poursuite de la promotion des produits du territoire	Ile-de-France	PNR, CACP, IF-TS, CARIF, CD95	R



Sous objectifs			
AMBITION Développement d'une restauration collective locale et saine/de qualité	Introduction de produits locaux en restauration scolaire		
	Education au goût et à la santé		
	Accès à une alimentation saine auprès des populations fragiles		
ACTIONS	Périmètre	Maitre d'ouvrage	Temporalité
Appui aux communes pour la rédaction des marchés d'approvisionnement de la restauration collective.	PAT	PNR, CACP	CT
Le territoire PAT comme pilote des outils du Conseil régional	PAT	CRIF/PNR/CACP	MT
Création d'une cuisine locale et intercommunale pour la restauration scolaire sur le Vexin Ouest	A définir	CCVVS, autres	MT
Actions « alimentaires » dans le Contrat local de santé (CLS) de la Ville de Cergy	CACP	Cergy/CACP	MT
Marchés solidaires – Nouveaux marchés proposant des produits alimentaires à prix coûtant	CACP, PNR	Association La Sauvegarde 95	CT



AMBITION	Sous objectifs
Former et créer des emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation	Accompagner les professionnels à la création d'emploi. Développement d'opportunités d'activités (agriculture, transformation, logistique...)
	Accompagner la création de formations répondants aux besoins des professionnels (salariés – encadrants)
	Communiquer/promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'alimentation

ACTIONS	Périmètre	Maître d'ouvrage	Temporalité
Mise en place d'un comité « Emploi, formation, transport, insertion locale et hébergement » avec les acteurs institutionnels et les organismes techniques et de l'enseignement.	PAT	PNR/CACP	MT
Création d'un parcours de formation universitaire en alternance en maraîchage	PAT +	CY Paris Cergy Université	MT
Accueil de séminaires étudiants en lien avec les thématiques du PAT	PAT	CEV	R
Organisation d'un Challenge open innovation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et le PNR sur les thèmes FoodTech et AgTech	PAT +	CACP	CT

AMBITION	Actions
TRANSVERSAL	Animation, structuration de la gouvernance et suivi-évaluation du PAT (AMO Année 1 ; Poste temps partiel CACP)



ANNEXE 2 - Budget et plan de financement prévisionnel du projet "PAT Cergy-Pontoise Vexin français 2022-2024"



Appel à candidature régional : Amplification des PAT
France Relance : Mesure 13 volet B

BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS CONCERNANT LE PARC

Intitulé de l'action	Portage	Coût estimatif (€ HT)	Coût estimatif (€ TTC)	Financement AAP France Relance (40% de la dépense HT)	Participation financière PNR
Diagnostic ciblé exploitations à transmettre dans le Vexin	PNRVF	39 990	47 988	15 996	31 992
Potentialités de diversification des productions en fonction du changement climatique	PNRVF/CACP	26 350	31 620	10 540	10 540
Etude d'une stratégie logistique de développement des circuits courts de proximité sur le Vexin	PNRVF	32 700	39 240	13 080	26 160
Appui aux communes dans l'introduction de produits durables, locaux et bios, en restauration collective sur le Vexin (2022-24)	PNRVF	33 750	33 750	13 500	20 250
Appui à l'animation, la structuration de la gouvernance et le suivi-évaluation du PAT (AMO Année 1 - 2022)	CACP/PNRVF	13 500	16 200	5 400	5 400
TOTAL		146 290 €	168 798 €	58 516 €	94 342 €

Pour les actions co-portées, le maître d'ouvrage est indiqué en gras

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Année	Coût du projet	Financement AAP France Relance	Participation financière PNR	Participation financière CACP
2022	205 748,61	73 296,24	80 842,00	51 610,37
2023	73 340,61	28 180,24	6 750,00	38 410,37
2024	56 000,61	22 400,24	6 750,00	26 850,37
Montant total (€ TTC)	335 089,83 €	123 876,73 €	94 342,00 €	116 871,10 €

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Convention de partenariat avec le Conservatoire du Vexin, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Joelle VALENCHON

Objet : Convention de partenariat avec le Conservatoire du Vexin, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Le Conservatoire du Vexin, classé par le Ministère de la Culture en tant que Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est un service implanté en milieu rural, ouvert à tous. Sa mission de développement de l'éducation artistique et culturelle met en avant la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats à tous les niveaux et l'interdisciplinarité.

Il a la volonté dans un partenariat pérenne avec le Parc naturel régional de contribuer d'avantage au développement économique, social, culturel et donc à la qualité de vie du territoire. Au travers d'une offre de services culturels et d'évènements de proximité, le Conservatoire souhaite avec le Parc naturel régional produire en co-construction de nombreuses réflexions collectives, travailler à définir des moyens adaptés aux territoires faiblement peuplés et à enjeux de développement forts, en raison notamment de leurs riches patrimoines.

Le Parc naturel régional du Vexin français souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets culturels sur le Vexin français. Pour cela, il développe un soutien aux initiatives locales et mène des actions de partenariat permettant la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs projets sur le territoire. Le développement d'une politique culturelle contribue à renforcer cette vitalité et l'attractivité du territoire.

Etablir un partenariat avec le Conservatoire du Vexin et l'inscrire dans la durée est donc en totale adéquation avec les grands objectifs de la politique culturelle que le Parc s'est fixés, tant en terme de diffusion culturelle que d'accès facilité à la culture et aux pratiques artistiques pour ses habitants.

Le Conservatoire du Vexin et le Parc ont travaillé sur la réalisation d'une convention de partenariat pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Outre les engagements, projets et contributions de chacun, la convention précise dans son article 2 la définition de projets communs avec une participation financière du Parc sur des spectacles et évènements ciblés dans la limite de 4 000 € annuels, sur la fiche « Réseau des partenaires culturels » ou « Musée / événementiel ».

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le principe de cette convention de partenariat et de m'autoriser à finaliser et signer les documents correspondants ainsi que tous documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc





CONSERVATOIRE DU VEXIN
MUSIQUE THÉÂTRE DANSE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention n° 2021/51

Entre

Le Parc naturel régional du Vexin français, (Parc), représenté par son Président, Benjamin DEMAILLY, domicilié à la Maison du Parc - 95450 THEMERICOURT

et

Le syndicat mixte « **Conservatoire du Vexin** » représenté par son Président, Robert de Kervéguen, domicilié 2 Bd Gambetta – 95640 MARINES

PRÉAMBULE :

Le Conservatoire du Vexin, classé par le Ministère de la Culture en tant que Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est un service implanté en milieu rural, ouvert à tous. Sa mission de développement de l'éducation artistique et culturelle met en avant la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats à tous les niveaux et l'interdisciplinarité.

Il a la volonté dans un partenariat pérenne avec le Parc naturel régional de contribuer d'avantage au développement économique, social, culturel et donc à la qualité de vie du territoire. Au travers d'une offre de services culturels et d'évènements de proximité le Conservatoire du Vexin, souhaite avec le Parc naturel régional, produire en co-construction de nombreuses réflexions collectives, travailler à définir des moyens adaptés aux territoires faiblement peuplés et à enjeux de développement forts, en raison notamment de leurs riches patrimoines.

Le Parc naturel régional du Vexin français souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets culturels sur le Vexin français. Pour cela, il développe un soutien aux initiatives locales et mène des actions de partenariat permettant la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs projets sur le territoire.

Le Parc est en effet un territoire qui se veut résolument tourné vers l'avenir exprimant ainsi une « ruralité vivante ». Le développement d'une politique culturelle contribue à renforcer cette vitalité et l'attractivité du territoire.

Engager un partenariat avec le Conservatoire du Vexin et l'inscrire dans la durée est donc en totale adéquation avec les grands objectifs de la politique culturelle que le Parc s'est fixés, tant en termes de diffusion culturelle que d'accès facilité à la culture et aux pratiques artistiques pour ses habitants.

La présente convention récapitule ainsi les engagements de chacun et les modalités du partenariat.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PROJET DU CONSERVATOIRE DU VEXIN

Renforcer l'attractivité des évènements du Parc du Vexin par l'apport supplémentaire d'une offre artistique adaptée.

Proposer un service de loisirs de proximité notamment à travers des ateliers participatifs et des spectacles.

Utiliser la culture comme levier pour la connaissance du patrimoine naturel et du monde agricole
Stimuler la co-construction, produire de la réflexion et stimuler l'inventivité.

Opérer des assemblages originaux en encourageant la proximité entre acteurs, thématiques et expériences territoriales.

Réaliser des actions expérimentales novatrices.

Etre un pôle ressource dans la recherche de partenaires culturels, de prestations artistiques.

Développer le lien avec le monde scolaire

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Organisation d'une réunion annuelle (mois à définir entre les deux parties) sur les pistes de collaboration et la programmation envisagées pour la saison suivante.

Définition de projets communs avec une participation financière du Parc sur des spectacles et évènements ciblés dans la limite de 4 000 € annuels, sur la fiche « Réseau des partenaires culturels » ou « Musée / événementiel ». Cet engagement financier prendra effet après proposition et acceptation d'un devis du Conservatoire et établissement d'un bon de commande. La facture devra être déposée sur Chorus après la tenue de l'événement.

Le Parc relaiera la communication réalisée par le Conservatoire du Vexin dans ses différents supports de communication sur les projets en commun (lettre des élus, newsletter, journal, site internet, Facebook...). Il fera également apparaître le logo du Conservatoire en tant que partenaire sur les évènements conjoints.

Le partenariat pourra également porter sur des actions jeune public identifiées en début d'année scolaire. Le Conservatoire du Vexin et le Parc se tiendront mutuellement informés des actions culturelles en direction des scolaires menées sur le territoire. De nouveaux partenariats pourront être élaborés sur certaines actions spécifiques.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU CONSERVATOIRE DU VEXIN

Le Conservatoire du Vexin mène les projets identifiés conjointement et assure les représentations et la logistique des spectacles.

Il participera également à la communication du Parc en relayant les affiches, tracts, articles de presse, en lien avec les communes partenaires sur les supports suivants : affichage dans nos locaux, moyens numériques (site internet et Facebook). Les supports de communication mentionneront le partenariat avec le Parc pour les évènements conjoints. Le logo du Parc sera donc repris sur l'ensemble de ces documents.

Des tarifs réduits pourront être proposés pour les habitants des communes concernées ainsi que pour les élèves du Conservatoire.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Le Conservatoire du Vexin fournira annuellement au Parc un bilan de chaque saison artistique. Une réunion annuelle en fin de saison pour faire le bilan de la présente convention sera organisée entre le Parc et le Conservatoire du Vexin.

La possibilité d'une prolongation d'un an de la convention sera envisagée en fonction des financements disponibles ; celle-ci pourra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : TARIFS ET INVITATIONS

Le Parc disposera d'invitations à destination des élus pour les spectacles organisés dans les communes du territoire du Parc naturel régional du Vexin français.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Pontoise seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait en trois exemplaires, à Théméricourt, le

Le Parc naturel régional du Vexin français
mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Conservatoire du Vexin
mention manuscrite « lu et approuvé »

Benjamin DEMAILLY

Robert de KERVÉGUEN

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI